

international

SINCE 1989

N°1679 | Lundi 19 octobre 2026 | 20 pages €7 \$8

Aimons le Congo

**« Congolais, arrêtons
de congoliser des guerres des
puissances extérieures qui profitent
des calendriers à l'étranger »**



«Voir, depuis des décennies, des Congolais, aller de rébellion en rébellion, en invoquant à chaque rébellion, la maltraitance et la malgouvernance du pouvoir quand il y en a eu plusieurs à Kinshasa, c'est signe que ces Compatriotes sont des Congolais de service», écrit le 14 octobre 2026 à Kinshasa le Professeur Honorable Tryphon Kin-kiey Mulumba dans son «Message aux Congolais et Congolaises». Pages 3 à 4.



Que les Congolais se mettent à aimer leur pays, le Congo



Il niait tout. Cité d'être de mèche avec les rebelles, sanctionné par les États-Unis, il avait pris un bureau d'avocats. Le voici désormais assis entre deux chefs rebelles pro-rwandais qu'il a désignés vice-présidents. Pour les Congolais, l'heure a sonné d'aimer leur pays, le Congo. DR.

On peut tout invoquer, pérorer, faire le volubile, nul individu raisonnable ne saurait accepter, nulle part au monde, l'acte posé par Joseph Kabila lundi 12 octobre 2026 à Goma, devant des médias, contre son pays, le Congo. Nul.

Trois jours auparavant, vendredi 9 octobre, il avait fait une « adresse à la nation » diffusée sur les réseaux sociaux, la deuxième depuis qu'il avait quitté le pouvoir en janvier 2019 et organisé avec son successeur une « passation civilisée du pouvoir ». Il venait d'accomplir dix-huit ans à la tête de l'État et était le seul ce jour-là à avoir osé défier le maréchal Mobutu qui avait fait trente-deux ans. Il avait lancé un appel alarmant sur la situation du Congo : « Le Congo est en péril, le sauver est un impératif et une urgence ». Il promettait d'y revenir « dans les heures, jours et semaines ». « N'étant pas de ceux qui se dérobent à leur devoir, je par-

tagerai donc avec notre peuple dans les heures, jours et semaines à venir ma conviction sur ce que nous devons entreprendre ensemble pour répondre à la gravité et à l'urgence de la situation », avait-il précisé. Il était arrivé tout jeune au pouvoir, à l'âge de 29 ans, en 2001, en succédant à son père, Laurent-Désiré Kabila, assassiné par son garde du corps. Joseph Kabila ne connaissait pas le Congo, ne savait pas parler en public, était incapable de prendre la parole en public; Souffrait-il de glossophobie ? Il avait avoué n'avoir pas trouvé 15 collaborateurs pour construire un pays qu'il avait dirigé de 2001 à 2019. Il avait eu ces mots : « Mobutu a dirigé ce pays pendant plus de 37 ans. Il a créé une classe politique et une mentalité et nous ne nous en sommes pas débarrassés. Les anciennes méthodes sont mauvaises - corruption, mauvaise gestion, mauvaise gouvernance et tout le reste. Notre plus grande erreur est que nous n'avons pas trouvé le temps de former nos propres cadres.

On n'a pas besoin de mille personnes pour transformer un pays. Non, il faut 3, 4, 10, 15 personnes avec les convictions nécessaires, déterminées et résolues. Est-ce que j'ai ces 15 personnes ? Probablement 5, 6, 7, pas encore 15 ».

HIER IL NIAIT TOUT...

À Gaborone, au Botswana, en août 2018 lors du dernier sommet de la SADC auquel il avait pris part comme président de la République, devant ses collègues chefs d'État, il n'avait pas fait ses adieux. Il avait déclaré : « Je ne vous dis pas au revoir, mais à bientôt ». Les critiques qu'il formule désormais à l'égard de son successeur, qu'il qualifie de « dictateur », de « tyran », de « barbare » qui l'auraient poussé à sortir de sa tanière, en prenant la tête d'une énième rébellion dont il était si proche - des rapports documentés des Nations unies l'attestent -, jurant publiquement de reprendre le pouvoir « par tous les moyens, y compris en recourant à la force » - Moïse Nyarugabo Muhizi Mugeyo et Cornille Nangaa Yobeluo

étant ceux qui, en l'espèce, s'affichent à la première rangée face aux médias - laissent sans voix les Congolais, le monde, les médias qui en savaient tout. Comment un ancien président, désormais âgé de 55 ans, qui a fui son pays pour l'exil, fut aperçu en Afrique du Sud en 2024 pour soit-disant des études, accusé de « trahison » et « crimes de guerre » par la justice militaire, condamné à mort par contumace, fin septembre 2025, est l'objet d'un mandat d'arrêt, cité comme l'un des initiateurs des rebelles AFC et M23 pro-rwandais, sanctionné par les États-Unis, qui l'accusent d'essayer de déstabiliser le gouvernement congolais en appuyant la rébellion, lui niant fermement ces accusations, charge un bureau d'avocats à se rendre devant la justice américaine, peut penser reprendre le pouvoir ? Au fait, a-t-il fini par trouver ses 15 personnes qui lui avaient tant manqué lors de ses dix-huit ans passés à la tête du pays ou rêve-t-il de rééditer l'immense exploit du Brazza-congolais, Denis Sassou

Nguesso qui, après avoir été président du pays, de 1979 à 1992, a retrouvé son fauteuil en 1997, après cinq mois de guerre civile ? Outre Sassou, connaît-on un autre qui a pu assouvir ce rêve ? Peut-être l'Ougandais Yoweri Kaguta Museveni qui l'avait tant détesté, qui paraît avoir attendu plus longtemps, avait repris le maquis pendant six ans, à la tête de l'Armée de Résistance Nationale, NRA, avant d'accéder au pouvoir en 1986, l'inspirerait-il désormais ? Le jour de l'Indépendance, le 30 juin 1960, à Léopoldville (Kinshasa), le roi des Belges, Baudouin 1er, s'adressant aux Congolais et aux pères de l'Indépendance, a eu des mots qui font plus d'écho dans ces années-ci que jamais : « Votre tâche est immense et vous êtes les premiers à vous en rendre compte. Les dangers principaux qui vous menacent sont l'inexpérience des populations à se gouverner, les luttes tribales qui jadis ont fait tant de mal et qui à aucun prix ne doivent reprendre l'attraction que peuvent exercer sur certaines régions des

puissances étrangères prêtes à profiter de la moindre défaillance. Vos dirigeants connaîtront la tâche difficile de gouverner. Il leur faudra mettre au premier plan de leurs préoccupations, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, les intérêts généraux du pays. Ils devront apprendre au peuple congolais que l'indépendance ne se réalise pas par la satisfaction immédiate des jouissances faciles, mais par le travail, par le respect de la liberté d'autrui et des droits de la minorité, par la tolérance et l'ordre, sans lesquels aucun régime démocratique ne peut subsister. (...) Le monde entier a les yeux fixés sur vous. À l'heure où le Congo choisit souverainement son style de vie, Je souhaite que le peuple congolais conserve et développe le patrimoine des valeurs spirituelles, morales et religieuses qui nous est commun et qui transcende les vicissitudes politiques et les différences de race ou de frontière. Restez unis et vous saurez vous montrer dignes du grand rôle que vous êtes appelés à jouer dans l'histoire de l'Afrique ».

Hier, Joseph Kabila niait tout, ne cessait de parler d'« allégations ». Le 12 octobre 2026, la terre entière a vu l'ancien président assis entre deux chefs rebelles pro-rwandais, anti-Congo, qui ont donné la mort à des millions de leurs compatriotes, brûlé des villages, violé des femmes, jeté des familles hors de chez elles. Son mot d'ordre : « La dictature doit prendre fin ». Laquelle ? « Si les Congolais doivent aujourd'hui choisir entre la soumission, l'exil ou le cimetière, alors Félix Tshisekedi doit lui aussi faire un choix. S'il veut la paix, nous sommes disposés à la lui offrir et à la recevoir en retour. Mais s'il veut la guerre, alors, il l'aura également... Nous sommes prêts et les dispositions nécessaires ont déjà été prises », assène Moïse Nyarugabo Muhizi Mugeyo. Des propos mille fois entendus de la bouche du président rwandais Paul Kagame. Pour les Congolais, l'heure a sonné d'aimer leur pays, le Congo, d'arrêter d'être des « Congolais de service », des Congolais au service. **KKMTRY**

Professeur Honorable Tryphon Kin-kiey Mulumba Candidat Président 2018.
MESSAGE AUX CONGOLAIS ET CONGOLAISES.

Chers Compatriotes,

Une Nation peut se construire et exister dans la force et dans la puissance.

Elle peut aussi se construire et exister comme État souverain dans l'amour et le respect, sans la guerre.

Les exemples existent.

Voir, depuis des décennies, des Congolais, aller de rébellion en rébellion, en invoquant, à chaque rébellion, la maltraitance et la malgouvernance du pouvoir quand il y en a eu plusieurs à Kinshasa, c'est signe que ces Compatriotes sont des « Congolais de service », expression de Gérard Kamanda wa Kamanda.

Un pays aussi immense, doté de tant de ressources rares, au centre et au cœur du Continent, entouré par autant de pays, ce qui devrait être une opportunité économique, peut soulever des convoitises.

Cela appelle à la responsabilité des Dirigeants, de l'élite, à l'amour des Citoyens.

Le 30 juin 1960, à Léopoldville, le roi Baudouin 1er, dans son discours de l'Indépendance, avait clairement averti les Congolais.

On parle de balkaniser le Congo. On parle de soudaniser le Congo.

Congolais, arrêtons de congoliser des guerres des puissances extérieures qui profitent des calendriers à l'étranger.

Le 17 janvier 1961, le premier Premier ministre du pays, Patrice-Émery Lumumba, est tué par les puissances extérieures.

Le 16 mai 1997, le Président du pays Mobutu Sese Seko est chassé du pouvoir et du pays par des puissances extérieures avant de mourir trois mois plus tard, le 7 septembre 1997, à l'étranger.

En 1998, après s'être ressaisi, le Président du pays Laurent-Désiré Kabila, avait eu une phrase passée dans l'Histoire : « Ne jamais trahir le Congo ».

Le 16 janvier 2001, Laurent-Désiré Kabila est tué par les mêmes puissances.

Le mardi 27 mai 2025, au lendemain du discours inattendu de l'ancien Président Joseph Kabila, à Goma, ville occupée par une énième rébellion, j'ai posté le message aux Congolais que voici :

« J'aurais été @kikayabinkarubi @NehemieMwilanya @RamazaniShadary pour @josephkabila01, j'aurais proposé un discours à la Mandela : « On m'a tout renié : mon père, ma femme, mes enfants, ma sœur, mon Église, mon pays, pour le Congo, je tends la main à Félix ». Il aurait été applaudi » ».

.../...

Le mardi 13 octobre 2026, après l'annonce à Goma, le 12 octobre, d'un énième mouvement politico-militaire, le FRN, qui veut tuer encore plus de Congolaises et de Congolais, j'ai fait un posting, sur mon compte X que voici:

« Aimons le Congo, notre pays. J'aime le Congo, mon pays. Faisons-le exister dans sa grandeur et sa splendeur reçues de Dieu. Mettons de côté nos égos. Laissons tomber toutes ces puissances qui veulent le détruire pour se servir. Soyons Responsables ».

Chers Compatriotes,

Je rappelle mon engagement depuis 2018 aux côtés de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, candidat Président de la République, à la création du mouvement Cap pour le Changement, CACH.

Moi-même candidat Président de la République, j'ai mis de côté mon ambition personnelle pour soutenir la candidature de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Cet engagement fut guidé par la volonté de servir la Nation et de répondre aux aspirations de notre peuple.

Aujourd'hui, je renouvelle mon soutien au Président de la République, Chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, dans un esprit d'amour et de responsabilité pour le Congo.

Le dialogue national annoncé par le Président de la République est une issue à nos différends.

Tout recours aux armes comme moyen de conquête du pouvoir est inacceptable.

Cela est susceptible de replonger notre Nation dans les violences et l'instabilité quand le processus de paix est enclenché comme celui de retrait des troupes étrangères.

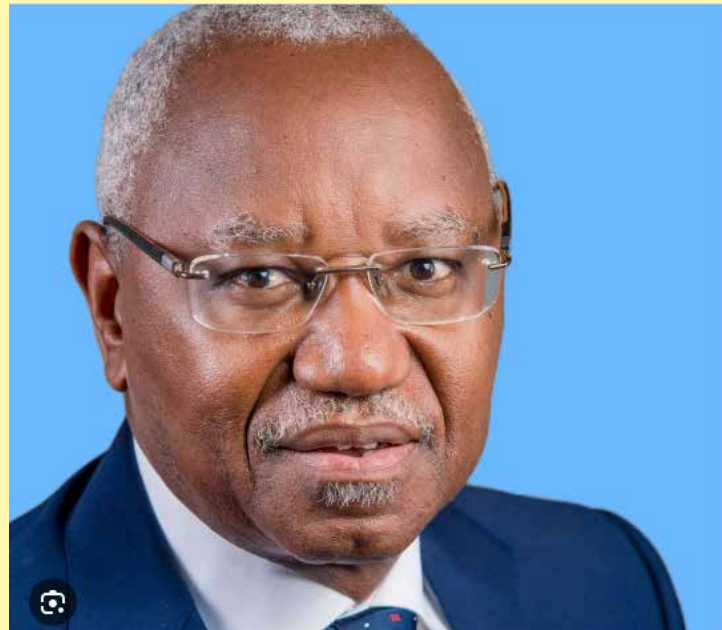
Je réaffirme ici ma disponibilité à contribuer aux efforts de paix et de dialogue, tout en poursuivant mon soutien au Président de la République, Chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Fait à Kinshasa, le 14 octobre 2026.

Professeur Honorable Tryphon Kin-kiey Mulumba, Candidat Président 2018

Unanime, la classe politique isole l'ancien président Kabila

On attendait toujours le week-end une réaction quelconque de l'opposition congolaise, incarnée aujourd'hui, par la Coalition Article 64 pour la défense de l'Ordre constitutionnel, C64, mais, à l'heure où nous allons sous presses, rien n'est entendu.



S'il est d'origine katangaise de par son père, plusieurs personnalités du Grand Katanga contestent Joseph Kabila dont Raphaël Katebe Katoto (en ht à g.), Jean-Claude Masangu Mulongo (en ht à g.), Jean Claude Muyambo, en bas. DR.

Hormis, un communiqué de presse sous forme de démenti daté de jeudi 15 octobre 2026 infirmant des informations relayées sur les réseaux sociaux faisant état d'un débat au sein du présidium de la C64 sur la sortie du Front pour la Refondation de la Nation, FRN, mouvement politico-militaire présidé par l'ancien président congolais Joseph Kabila Kabange. Selon ce communiqué signé par Matthieu Luboya, Nicolas Lenga, Évariste Bwema et Faustin Batonga, au nom du Secrétariat technique et opérationnel de la Coalition Article 64, «le Secrétariat Technique et Opérationnel «STOP», organe technique de «C64», informe l'opinion, tant nationale qu'internationale qu'un tel débat n'a jamais eu lieu au sein de son organe exécutif. La question n'a pas encore été inscrite à l'ordre du jour, ni du Présidium ni de la Conférence des Présidents. Toute information circulant dans ce sens constitue donc un fake news et n'engage que ses auteurs». Une question néanmoins qui en révèle tout : faut-il un débat, mieux, un débat de combien d'heures, de combien de jours, de combien de semaines pour que cette opposition C64 réagisse, mieux, communique après/sur une aussi énorme

initiative prise par l'ancien président de la République, Joseph Kabila, qui fait disparaître deux anciennes rébellions, AFC, Alliance Fleuve Congo et M23, Mouvement du 23 mars, pour prendre lui-même à tête d'une énième rébellion, le FRN, acceptant de désigner comme vice-président de la nouvelle rébellion chacun des dirigeants de ces anciennes rébellions, à savoir, Corneille Nangaa Yobeluo, AFC, Bertrand Bisimwa et Sultani Makenga, M23 ?

LONG SILENCE AU C64.

Ce long temps dont a besoin la C64 qui s'est tue à ce jour et dont Moïse Katumbi Chapwe, Martin Fayulu Madidi, Delly Sesanga Hipungu Dja Kaseng Kapitu, Jean-Marc Kabund A Kabund, sont les leaders connus, n'en dit-il pas plus ? Ces opposants auraient-ils été surpris par Kabila ? Mieux, auraient-ils été piégés ? Il reste qu'au sein de l'USN, l'Union Sacrée de la Nation, la coalition parlementaire dirigeant le parlement congolais sous le président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, et qui compte notamment des proches de l'ancien président, tous à l'unanimité - personnalités qui étaient à ce jour ou pas comme proches

de Kabila -, les réactions ne se sont pas fait attendre. On pourrait citer Patrick Nkanga Bekonda, le rapporteur du bureau politique du PPRD, le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie, de l'ancien président, qui, dans un communiqué daté de lundi 12 octobre 2026, a annoncé son départ de ce parti et la fin de ses responsabilités comme rapporteur du bureau politique. Nkanga présente cette décision comme «lourde et pénible», indique vouloir prendre un temps de réflexion avant de définir une nouvelle orientation politique. Vice-présidente de la Ligue des jeunes du PPRD, Allegra Fosh Ngalula a annoncé sa démission de ce parti dans une lettre datée du même 12 octobre. Il y a l'ancienne ministre des Droits humains sous Kabila, Marie-Ange Mushobekwa. «Maintenant qu'il a

choisit d'emprunter la voie armée pour défendre ses convictions politiques, je décide de prendre des distances avec cette voie à laquelle je ne suis liée de près ou de loin », écrit le 12 octobre l'ancienne ministre par son compte sur la plateforme X (ex-Twitter). D'autres noms à citer parmi tant d'autres : l'ancien président de l'Assemblée nationale Vital Kamerhe Lwa Kanyiginyi Nkingi, l'ancien président de l'Assemblée nationale Thomas Luhaka Losenjola, l'ancien président du Sénat Modeste Bahati Lukwebo, l'homme d'affaires katangais Soriano Raphaël Katebe Katoto, l'homme politique katangais Jean-Claude Muyambo Kyassa qui désigne publiquement Kabila fils de parricide, l'ancien ministre et ancien directeur de cabinet de l'ancien président, Théophile Mbemba Fundu di Luyindu, Parole Kamizelo

Sukadi, Henry Magie Walifetu, etc. Ce dernier, proche et communicant de l'ancien président, qui avait même rejoint la rébellion à Goma, estime que «le FRN est mal né». « Lors de la création du FRN, nous étions en droit d'attendre un mouvement national capable de rassembler les Congolais autour d'un projet commun. Malheureusement, ce qui devait être un grand rassemblement donne aujourd'hui l'impression de s'orienter vers une confédération d'intérêts ethniques et tribaux », déclare Henry Magie Walifetu qui dresse un parallèle historique qui fait mal « AFDL, RCD, CNDP, M23 et, aujourd'hui AFC et FRN. Les appellations changent, mais les mêmes contradictions persistent. Les revendications nationales cèdent progressivement la place à des revendications ethniques et

tribales», déclare-t-il. Parmi les dernières réactions, celle de Daniel Vubu Munganga Tshikeva, le Secrétaire général du parti ECO, du député national Jean-Claude Masangu Mulongo, qui, à ce jour, a connu comme gouverneur la durée la plus longue de l'histoire - seize ans de 1997 à 2013 - à la Banque Centrale du Congo, BCC. Nommé par le père Kabila, le fils l'y a laissé de 2001 à 2013.

VINT MASANGU MULONGO.

« En ma qualité de Secrétaire Général du Parti Politique Engagement pour le Congo, ECO, Partir à l'Honorable Député National et Gouverneur Honoraire de la Banque Centrale du Congo, Jean-Claude Masangu Mulongo, écrit Daniel Vubu Munganga Tshikeva, j'ai noté que la sortie médiatique précipitée de M. Joseph Kabila Kabange, le 9 octobre dernier, fait suite au diagnostic, sans état d'âme avec chiffres à l'appui, sur l'économie congolaise présenté par le Gouverneur Honoraire sur la plateforme Space X le mardi 6 octobre ». Puis : « Par ailleurs, Son Excellence Monsieur le ministre des Finances, Doudou Fwamba, dans sa réaction au discours du Sénateur à vie du 9 octobre, est venu non

seulement renforcer les propos du Gouverneur Honoraire mais enfoncer le clou avec des chiffres complémentaires tout aussi têtus et qui balaient tout débat. J'exprime mon indignation face à la création du mouvement politico-militaire dénommé le Front pour la Refondation de la Nation, FRN, et dont son président n'est autre que le Sénateur à vie et Président Honoraire de la République, Joseph Kabila Kabange.

En tant qu'ancien Chef de l'État, resté aux commandes pendant dix-huit ans successifs, doit pouvoir répondre de son bilan devant l'Histoire. Il a eu tout le temps nécessaire pour mettre en œuvre sa vision de la société, pour contribuer à la construction de la nation et pour mettre fin à la guerre de trente ans nous imposé par le Rwanda.

Puis : «Ainsi, je rappelle ici que la démarche de «refondation» qu'il entreprend aujourd'hui risque de faire imploser le Congo, de l'amener aux affaires de la guerre et d'en subir toutes les conséquences qui en découlent, y compris la balkanisation. Par conséquent, je condamne fermement, au nom du parti ECO, toute démarche visant à faire des armes un moyen de conquête du pouvoir ou de règlement des désaccords politiques. On ne libère pas un peuple en le faisant saigner ! Pour ECO, la refondation nationale ne peut se construire sur base d'une confrontation armée. Elle doit reposer sur un dialogue national sincère et responsable ayant pour objectif l'intérêt supérieur de la nation, la cohésion nationale, la défense de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la nation».

D. DADEI ■

Dans les Chambres, Députés et Sénateurs se mettent debout contre l'ex-président

Déjà via les différents partis politiques notamment ceux représentés dans les deux chambres parlementaires, la classe politique, dans la quasi unanimité, s'est levée contre l'annonce à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, de la naissance d'un énième mouvement politico-militaire, le Front pour la Refondation de la Nation, FRN, qui désormais remplace les deux rébellions qui ont pris les deux grandes villes du Nord et Sud-Kivu et règnent sur les secteurs miniers de la partie orientale du pays.

Désormais, ce sont les députés nationaux eux-mêmes via leurs vingt-six caucuses - qui réunissent chacune les députés d'une même province - de prendre la parole face au FRN, présidé par l'ancien président Joseph Kabila. Dans une déclaration rendue publique samedi 17 octobre sur les marches du Palais du Peuple, le siège du Parlement, à Kinshasa, les présidents des vingt-six caucuses des députés nationaux du Congo ont fait part de «leur stupeur et (de) leur indignation» face à cette initiative, qu'ils présentent comme «la création d'un mouvement armé visant à conquérir le pouvoir par la force, en violation de l'ordre constitutionnel en vigueur». Les vingt-six présidents s'interrogent «sur la démarche de l'ancien chef de l'État, qui a exercé pendant dix-huit ans les fonctions de commandant suprême des Forces armées de la RDC». Ils estiment que cette initiative risque d'aggraver la situation sécuritaire et humanitaire dans l'Est du pays, de menacer d'avantage la souveraineté nationale



Les Députés présidents des vingt-six caucuses des provinces donnant lecture samedi 17 octobre de leur prise de position. DR.

et l'intégrité territoriale, de fragiliser la cohésion nationale et de freiner le développement».

«L'INACTION CONSTITUE UN CRIME».

Ils «rejettent, avec la plus grande fermeté», «cette nouvelle milice», et dénoncent la stratégie du Rwanda consistant à présenter «l'agression comme un conflit intra-congolais afin de masquer sa responsabilité présumée». Ils appellent «l'ensemble du peuple congolais, au-delà de leurs divergences politiques et de leurs appartenances régionales, à refuser toute adhésion à cette initiative et à se mobiliser pour y faire barrage par tous les moyens de résistance». Ils accusent le FRN de viser la conquête du pouvoir par la force, en dehors du cadre constitutionnel. De son côté, André Mbata Betu Kumesu Mangu, député national UDPS-Tshisekedi, élu de la circonscription de Dimbelenge, Kasai-Central, secrétaire permanent de l'USN, l'Union Sacrée de la Nation et porte-parole de la plateforme présidentielle, a appelé vendredi 16 octobre, à une mobilisation

générale contre l'ex-président de la République et son FRN. Un «appel à la mobilisation générale pour la défense de la Patrie».

Dans une note circulaire (n°001/USN/SEC. PERM/MBMA/2026) datée du 16 octobre 2026, dont copie adressée au Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo au titre de Haute Autorité Politique de l'Union Sacrée de la Nation, aux membres du Présidium de l'USN, aux membres de la Conférence des Présidents de l'USN, avec pour objet «appel à la mobilisation générale pour la défense de la Patrie», l'Honorable Député national André Mbata Betu Kumesu Mangu, appelle les partis membres de l'USN, les présidents de ses conseils provinciaux ainsi que les gouverneurs de province, d'organiser, avant la fin du mois d'octobre, des déclarations solennelles et des manifestations publiques «pacifiques» à Kinshasa, dans les provinces et dans la diaspora. Il écrit notamment : «La Nation congolaise a tristement suivi la sortie médiatique de M. Joseph Kabila Kabange, ancien Président

de la République condamné à mort pour haute trahison, fondateur et commandant en chef de AFC/M23 qui, après tous les reniements de ses complices, a finalement été forcé de se dévoiler en décidant de prendre lui-même la direction de l'agression de son propre pays dans le cadre de ce qu'il a mis sur pied et honteusement appelé «Front pour la Refondation de la Nation», FRN, pour servir ses intérêts, les intérêts du Rwanda ainsi que ceux de leurs alliés. La réforme constitutionnelle à laquelle le peuple congolais appelle de tous ses vœux devrait notamment prescrire qu'un ancien Président de la République condamné à titre définitif ou qui prend les armes contre son pays ne puisse pas se prévaloir de la qualité de sénateur à vie». Puis : «Tous unis comme un seul homme derrière SEM Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo que nous avons démocratiquement élu pour présider à notre destinée et bâtir, au cœur du continent africain un Congo fort, uni et prospère après 18 ans d'impoture et de

gouvernance chaotique de M. Joseph Kabila Kabange, Nous avons à la fois le droit et le devoir sacré de défendre notre pays et son intégrité territoriale». Invoquant les articles 61 et 64 de la Constitution, la note circulaire explique que ces dispositions obligent les Congolais à se «lever pour mettre fin à l'avenue du pyromane et du récidiviste Joseph Kabila Kabange qui revient sur les lieux de ses crimes en vue de parachever son entreprise criminelle de pillage de nos ressources naturelles, de vol, de viol et de balkanisation de notre pays à son profit personnel et à celui d'autres «aventuriers de la mort au service du Rwanda» regroupés au sein du FRN».

Puis : «Pour contrer les agresseurs, leurs marionnettes et toutes les forces occultes derrière l'agression, le Secrétariat Permanent de l'USN vous prie de prendre toutes affaires cessantes les dispositions qui s'imposent afin de vous mobiliser contre l'axe du mal représenté par le rebelle Joseph Kabila Kabange, ses parrains, ses complices et tous les autres traîtres à

la patrie. Nous avons également le devoir patriotique de montrer au monde et à ceux qui pouvaient encore en douter, que le peuple congolais reste résolument engagé derrière son Président, SEM Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, et qu'il se battra jusqu'à la victoire finale pour préserver son unité, son indépendance et l'intégrité de son territoire contre l'agression du Rwanda et de ses allées dont M. Joseph Kabila Kabange est devenu le porte-étendard».

Enfin, le Secrétaire Permanent de l'USN de conclure : «Tous les citoyens congolais sont appelés à rester soudés et vigilants derrière le Père de la Nation, SEM Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, pour continuer à soutenir les Forces Armées de la République Démocratique du Congo, FARDC, la Police Nationale Congolaise, PNC, et les vaillants patriotes Wazalendo afin de dénoncer et de combattre tout acte subversif et toute personne ayant choisi le mauvais côté de l'Histoire en se joignant à M. Joseph Kabila Kabange et à ses alliés ligués contre la mère-patrie. Dans les circonstances actuelles de

l'agression, chaque congolaise et chaque Congolais devrait clairement prendre position, y compris ceux qui avaient au départ exigé leur présence au dialogue national, car le silence ou l'inaction constituerait un crime». Au Sénat, le président de la chambre haute, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge a accusé, mardi 13 octobre 2026, Joseph Kabila, de défendre des intérêts contraires à ceux du peuple congolais. Lors d'une séance plénière du Sénat, il a appelé les sénateurs à soutenir le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo et la population à accompagner le processus de dialogue national pour le retour de la paix. «Aujourd'hui, l'histoire lui donne raison», a-t-il déclaré Jean-Michel, allusion à mille déclarations faites dans le passé par le président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo accusant son prédécesseur d'être derrière la crise sécuritaire dans les Kivu. Le président du Sénat a qualifié Joseph Kabila de «véritable ennemi et adversaire résolu des intérêts du peuple congolais».

ALUNGA MBU. ■

Prenez-le dans les librairies du monde

Trouvez votre exemplaire à la [fnac.com](https://www.fnac.com), [amazon.com](https://www.amazon.com) ou dans les librairies congolaises

**Quand un acteur politique majeur
de l'intérieur dévoile les arcanes du pouvoir congolais**



Parution le 22 janvier 2026. Format 140x210 mm, 448 pages, 20€ TTC contact presse : Anne Testuz anne@atestuz.com tél : 0664190065
Éd. © Le Cherche-Midi, 92 avenue de France, 75013, Paris seviceclients@lisez.com Composition : Facompo Dépôt légal : Janvier 2026 ISBN 978-2-7491-8537-8

Quand le système de communication s'enfonce dans une crise jamais connue à ce jour dans le pays

Revu, corrigé, complété.

Vérité toute crue, connue de tous, banalisée par tous : aujourd'hui au Congo, il n'existe pas un texte qui soit lu sur une radio, rendu sur une télé, publié dans un journal version papier, diffusé ou repris sur un site en ligne sans qu'il n'ait été préalablement payé par un client.

S'il est payé par «un client», c'est signe qu'il y a un but recherché. Le but peut être d'informer le Congolais et l'étranger d'un événement quelconque mais le texte peut aussi poursuivre un but martial, chercher à nuire un concurrent, à faire mal à un adversaire, à régler des comptes quelconques. Mais si le devoir du journaliste consiste à préalablement vérifier, mieux, à contrevérifier l'information qu'il a sous les yeux, ce qui l'oblige déontologiquement à commencer par se documenter sur la source, le média qui a transmis « l'information » ou l'individu qui a fait la déclaration ou tenu des propos («Who says What to Whom in Which channel with What effect», «Qui (dit) quoi (à) qui (par) quel moyen (avec) quel effet», les sept questions élémentaires de l'Américain Harold Dwight Lasswell qui fondent une information et rappellent la méthode antique du QQQCCP (connue comme l'Hexamètre de Quintilien datant de l'époque de Jésus-Christ), au Congo d'aujourd'hui, le journaliste s'astreint à ce devoir premier, se passe d'une rigueur morale, professionnelle, éthique, déontologique. Il publie «l'information», empoche les billets de banque et l'affaire s'arrête là. Mais si une personne s'est sentie visée par cette «information» diffusée et qu'elle se présente au média qui a diffusé cette information ou généralement à un média qui n'aurait pas diffusé l'information controversée, pour faire valoir un démenti ou un recadrage, pratique déonto-



WhatsApp, Facebook, X, TikTok, Messenger, sont les géants du Web qui dominent le flux d'information mondial. DR.

logiquement, professionnellement, légalement, condamnable, il lui faut à son tour mettre la main à la poche et sortir des billets de banque. Ce qui fait l'affaire du média, du journaliste... Le droit de réponse - une disposition planétaire légale qui permet à quiconque est nommé ou est désigné dans un média de faire publier gratuitement sa propre version des faits par l'envoi au responsable de la publication d'un texte cadré sans avoir à prouver un préjudice ou une erreur - n'a nullement lieu au Congo. Le fait pour un journaliste de réclamer un paiement pour diffuser une information non commerciale viole gravement l'éthique du métier. En déontologie, cela s'apparente à de la corruption ou à du chantage vénal. Toutes les chartes professionnelles interdisent formellement de monnayer une publication ou une rétention de nouvelle.

OÙ EST LA VIE DEMAIN? Plutôt que d'informer le public en toute neutralité, au Congo, le journaliste choisit de vendre son pouvoir d'influence. Accepter ou exiger de l'argent pour traiter un sujet c'est trahir sa mis-

sion fondamentale. Il y a là corruption et vénalité. Utiliser sa position pour soutirer de l'argent détruit la confiance du public envers les médias. Quel rôle des instances d'autorégulation ? Existence-elles au Congo ? Ne devraient-elles pas condamner fermement ces pratiques qualifiées pénalement sous d'autres cieux d'extorsion ou de chantage et impliquent des poursuites judiciaires ? Certes, l'avènement des réseaux sociaux - WhatsApp, Facebook, X, TikTok, Instagram, Messenger, etc., ces géants du Web qui dominent le flux d'information mondial, etc. -, des médias en ligne et d'information en continu qui fournissent l'actualité 24:00' sur 24:00', à la télé, à la radio, sur le web, etc., se caractérisant par des flashes répétés - les Breaking News de CNN -, des directs permanents et des analyses en temps réel, a transformé le paysage médiatique mondial en imposant le paradigme de l'immédiateté. Cette mutation profonde a forcé les médias traditionnels à réinventer leurs modèles économiques, leurs formats éditoriaux et leur rapport au public. Cette mutation qui marque tant le Congo, donne tant

d'insomnies à tant de personnes sur terre, a-t-elle été repensée, fait-elle débat quand ce nouveau monde fait l'objet de restrictions croissantes dans de nombreux États pour son addiction ? Entre impératifs de sécurité nationale, lutte contre la désinformation et la protection des mineurs, la régulation de ces plates-formes est un enjeu politique majeur à l'échelle planétaire. N'est-ce pas là l'origine de cette crise du système de communication congolais qui s'enfonce à un niveau jamais atteint à ce jour allant jusqu'à transformer la scène politique à une scène de théâtre, qui fait dégoûter la pratique politique à la population ? Jamais l'insulte facile, l'injure puérile, l'insulte répugnante, vulgaire, misérable, les dénominations non étayées, les diffamations quelconques que parfois rien n'explique ou ne justifie et qui sont souvent des mises en scène n'avaient été aussi sorties des bouches aboyantes et atteint un tel niveau d'agressivité extrême, touchant à la vie privée ou intime, une telle escalade de diffamation ou de polarisation du débat public au point de conduire la population à une perte

de confiance envers les institutions traditionnelles. Et quand cette escalade verbale se déroule dans un contexte que connaît le Congo avec la présence sur le territoire national des forces armées étrangères d'occupation, décidées de jamais s'en aller, ne faut-il pas y voir une stratégie de campagne déployée par ces ennemis, une main noire ? Face à des tels dégoûts et des tels dégâts, doit-on toujours continuer à se vanter du niveau de sa démocratie et de la liberté de parole dont les Citoyens tireraient profit ? Lorsque les mécanismes d'autorégulation d'une profession - qui certes sont dépourvus de réels pouvoirs de sanction légale ou de contrainte physique - échouent à faire respecter leurs règles déontologiques, ne faut-il pas faire intervenir le système judiciaire pour restaurer l'ordre public et protéger les tiers, à savoir, les Citoyens ? Mais cette responsabilité n'incombe-t-elle pas avant tout à l'État, c'est-à-dire, au Gouvernement, au Parlement, aux institutions publiques, à la société civile qui devraient sonner l'alarme en l'espèce ? Pense-t-on que ce phénomène avec ses millions

de profils éparpillés dans le monde, cette prolifération massive et globale de créateurs de contenu sur les réseaux sociaux qui se prennent pour des deus ex machina - des Congolais basés dans tel pays, logeant leurs sites dans tel autre et qui sont suivis par les Congolais qui s'en sont rendus malades au point d'être convaincus qu'ils ne s'en guériront jamais - pourrait-il disparaître demain comme par magie sans une étude scientifique menée aujourd'hui par l'élite pour en déceler les causes et leur trouver des solutions au moment où sur les médias, les journalistes eux-mêmes vantent tant les millions de \$US collectés auprès de leurs mentors ? Ne faut-il pas finalement réinventer la vie ? Il faut se poser la question s'il existe au Congo un régime d'aide à la presse privée comme il en existe ailleurs dans des régimes démocratiques. C'est le cas de la France par exemple où ces Fonds stratégiques pour le développement de la presse ou l'Aide à la Diffusion nés en 1796 visent à favoriser un certain pluralisme du paysage médiatique et à donner ses chances aux nouveaux titres et un choix réel aux lecteurs... **KKMTRY**

LA PRÉCISION DU FAIT
LA RECHERCHE DU DÉTAIL
LA PUISSANCE DU VERBE
LA FORCE D'UN MÉDIA.

 THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER
international

SINCE 1989



CECI S'APPELLE CERTAINEMENT UNE SALLE NOIRE DE MONDE QU'AUCCUN AUPARAVANT N'AVAIT JAMAIS REMPLIE MAIS OÙ, EN PLEINE PÉRIODE D'INCERTITUDE, LE PARTI POUR L'ACTION-LE PARTI DU CRABE REFUSE DU MONDE. DR.



SUR LES BORDS DE NOTRE LUÏE, SUR NOS TERRES BÉNIËS DU BANDUNDU, DANS LE MASIMANIMBA, DES VILLAGES ENTIËRS SE VIDENT ET ENTRENT EN TRANSE À L'APPARITION DE YA KHALA (LE GRAND CRABE). UNE HISTOIRE VIENT DE COMMENCER. DR.

Des aérodromes spoliés ou abandonnés sur la ligne Kikwit-Kinshasa

Un accident - comme il en survient hélas ! partout dans le monde - est l'occasion pour les Dirigeants d'une part de chercher à en établir les causes et de l'autre de veiller à ce que plus jamais cela ne se reproduise.

Après le crash du LÉT L-410 UVP immatriculé 9S-GUC exploité par la compagnie Tracep Congo Aviation, intervenu à Kenge le vendredi 25 septembre à 14:05' locales qui a fait dix-sept morts, douze adultes dont deux lieutenants généraux, le premier président de la Haute Cour militaire Joseph Mutombo Katalayi Tiende et l'Auditeur général Lucien-René Likulia Bakumi, un enfant, 2 pilotes, un load master et le responsable de ravitaillement et dont le routing indiquait Ndolo-Kikwit-Îlebo-Kikwit-Ndolo, le Conseil d'Administration de la Régie des Voies Aériennes-Société Anonyme, RVA-SA, a effectué une visite des aérodromes de l'espace Grand Bandundu, ceux des provinces du Kwango et du Kwilu. Composée d'Administrateurs et du Directeur Général Louis-Blaise Londole Lokoy également administrateur, la délégation conduite par le Professeur Honorable Tryphon Kin-kiey Mulumba, président du Conseil d'Administration, a parcouru huit heures par la route, la RN n°1, et visité ce qu'il reste de l'aérodrome de Kenge, chef-lieu de la province du Kwango, l'aéroport de Masinanimba, chef-lieu du territoire du même nom, mieux, ce qu'il en reste, et l'état de l'aérodrome de Kikwit. À Kenge, Masimanimba et Kikwit, la délégation de la RVA-SA a rendu visite aux autorités locales, le gouverneur du Kwango Willy Bitwisila Lusundji, l'Administratrice Adjointe



Ci-haut, sur l'aérodrome désaffecté par un arrêté illégal du gouverneur de province, des immeubles géants poussent dont celui-ci. DR.



Ci-haut, ci-bas, aérodrome de Kikwit, immeubles et têtes d'érosion menacent la sécurité des aéronefs et des passagers. DR.



du territoire de Masimanimba, Mme Nora Mawa Mundele, la maire Adjointe de la ville de Kikwit faisant fonction de maire a.i, Mme Charlotte Lula Musuy. Constat amer partout. Sur le trajet Kikwit-Kinshasa, il n'existe plus de piste aéroportuaire opérationnelle.

« LE POUVOIR EST D'ATTRIBUTION ».

À Kenge, tout l'espace a été désaffecté, vendu, des immeubles érigés

suite à un arrêté légalement contestable du gouverneur de province Jean-Marie Petit-Petit. À Masimanimba, si des espaces ont été envahis par des constructions anarchiques, l'urgence pour les Autorités nationales est de réhabiliter l'aérodrome afin qu'il serve principalement de dégagement pour des aéronefs en détresse puisque l'usage commercial ne paraît pas aujourd'hui concevable. Si à Kikwit,

l'aérogare a reçu un coup de peinture suite à la XIIIème conférence des gouverneurs tenue à Bandundu Ville qui permit d'accueillir les Autorités nationales dont le Président de la République, le tarmac et la piste sont à refaire pour assurer les meilleures conditions d'atterrissage et de décollage des aéronefs. Ici, comme dans nombre d'emprises aéroportuaires du pays, des espaces entiers sont envahis



Ci-haut, ci-bas, Masimanimba. La délégation de la RVA-SA et l'ATA de Masimanimba, Mme Nora Mawa Mundele, parcourent l'aérodrome abandonné. DR.



par des constructions anarchiques, la piste menacée par deux géantes têtes d'érosion outre qu'elle sert de point de passage pour les habitants. Devant des médias, la maire Adjointe de la ville faisant fonction de maire a.i, a appelé la population à la responsabilité et expliqué qu'elle attendait des instructions des Autorités nationales dont c'est le pouvoir. Selon le rapport technique du chef d'aéroport de Kikwit,

Delphin Ebonza Dedemo, le L-410 avait « décollé à 11:55' GMT après un nouveau ravitaillement en deux fûts de carburant pour estimer arriver à destination (Kinshasa-Ndolo, ndlr) à 13:11 GMT avec une autonomie de 02:30' pour une durée de vol de 01:15' (...) Le pilote a recontacté l'AFIS de Kikwit à 12:25 GMT pour informer qu'il était stable au niveau de vol 100 comme indiqué sur le plan de vol et c'était le der-

nier contact». Rappelons que la compétence étant d'attribution, celle de la navigabilité d'un aéronef, les licences du personnel navigant, les questions des assurances relèvent de l'Autorité de l'Aviation Civile, AAC. La RVA-SA a mission « de concevoir, de construire, d'aménager, d'exploiter et de développer des aéroports, ainsi que leurs dépendances » (art. 4 de ses statuts). **ALUNGA MBUWA ■**

En Amérique latine, l'OCDE piste des deals ténébreux sur les mines d'or de l'ex-Banro

Les experts français de l'Organisation de Coopération et Développement Économique, OCDE, s'activent dans le règlement avant dire droit de l'équation Sominkiki, la Société minière industrielle du Kivu, sans associer le Congo. Réputé scandale géologique, le Congo n'est pas membre de cette organisation internationale d'études économiques, dont les membres - des pays développés pour la plupart - ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché.

L'OCDE s'est enlisée, voilà vingt ans, à régler pourtant à l'amiable comme convenu, la question de passifs de la Société minière industrielle du Kivu dont les décomptes finaoux de 4.720 ex-agents de cette société jadis considérée comme la Gécamines du Kivu-Maniema. Un modus operandi a été conclu entre l'État et la société aurifère canadienne Banro qui exploite des mines qui, à son désengagement en 2017, avait cédé ses parts majoritaires, plus de 92%, à Au-plata Mining Group, AMG, une entreprise minière française, spécialisée dans l'extraction d'or active surtout en Guyane. Depuis, tout est trouble. Le ministère congolais des Mines ne sait pas établir qui a repris les concessions minières de l'ex-Sominkiki (Banro) au Maniema et au Sud-Kivu. La première ministre Judith Suminwa Tuluka a échangé, il y a peu avec des délégués de l'Ongdh Maniema Libertés, MALI, sur le non-respect des engagements de l'État, voilà plus de vingt ans déjà. Mais trois



Les mines congolaises ont d'hallucinantes histoires. DR.

agents de l'ex-Sominkiki - André Amisi Rushingwa, Delvaux Bwisibo Mukunda et Raymond Minani Muganira - avaient déjà porté l'affaire devant l'OCDE par le canal du Point de Contact National, PCN, français, depuis le 9 novembre 2024. La procédure de saisine du PCN étant confidentielle, l'on n'aurait rien su n'eût été le récent communiqué du PCN indiquant vouloir offrir ses bons offices aux ex-agents de Sominkiki et à AMG basé en Guyane française, en Amérique du sud, sur le devoir de diligence de AMG en lien avec des allégations de non-remédiation des préjudices invoqués par les anciens travailleurs de la Sominkiki à la suite de la liquidation de celle-ci et des transferts successifs des actifs miniers de Sominkiki au Congo.

PAS DU TOUT CONTACTÉ. Des experts du PCN-OCDE-France ont déjà mené des auditions des parties en conflit, séparément, par visioconférence. Kinshasa n'a pas été mis au courant de quoique ce soit. Le PCN-France a ensuite notifié la saisine au centre de l'OCDE pour la conduite responsable des entreprises afin de l'insérer dans la base de données des circonstances spécifiques des PCN. Les experts français font remarquer que la Sominkiki, créée au milieu des an-

nées 1970 au Zaïre, détenait d'importants actifs miniers situés dans les actuelles provinces du Sud-Kivu et de Maniema. Au milieu des années 1990, Banro en a acquis une participation majoritaire. En février 1997, quand bien même que la rébellion de l'Afdl, soutenue par l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, contrôlait pratiquement tout le grand Kivu, Kinshasa a imposé une convention minière qui transférerait les actifs aurifères de la Sominkiki liquidée en mars 1997 à une nouvelle société, Sakima, Société aurifère du Kivu et du Maniema, qui est officiellement créée par une ordonnance du maréchal Mobutu, le 6 mai 1997, soit dix jours avant sa chute et la prise de la capitale par l'Afdl. Banro conserve le gros des parts sociales, plus de 92%. Par la suite, plusieurs accords conclus entre Banro et l'État congolais, notamment en 2002 puis en 2009, prévoyaient que les créances des anciens travailleurs seraient réglées dans le cadre de la liquidation de la Sominkiki, y compris grâce à une contribution de 200.000 \$US versée à titre de «bonne volonté». Mais pas un centime ne sera versé aux anciens employés, au moins 5.489 agents. Saisie de la question par des experts du Point de contact canadien de l'OCDE,

durant trois ans, Banro refuse carrément de coopérer, selon le communiqué rendu en 2019 par le PCN-Canada/OCDE. L'on sait toutefois qu'après la restructuration de Banro en 2018, marquée notamment par l'entrée, au capital de l'entreprise, du fonds américain Gramercy, une nouvelle saisine visant Gramercy a été déposée en 2021 devant le PCN-USA/OCDE. Au terme d'une procédure de deux ans, le géant minier canadien soutiendra qu'il avait déjà cédé les actions de ses filiales détenant les actifs miniers (Kamituga, Lugushwa, Namoya et DRC Banro), situés au Congo à une autre société sans la citer nommément. (L'on verra plus tard comment cette omission a créé une confusion administrative et juridique sur ses actifs). Le fonds américain Gramercy a dit ne plus disposer, à la suite de cette cession, d'aucune participation ni d'aucun intérêt dans ces mines. Le PCN-USA/OCDE a alors décidé de clore la saisine. Et pourtant, la même année, fin 2023, le PCN américain et le PCN colombien ont été saisis d'une nouvelle circonstance spécifique visant Strategos Group LLC, entreprise de Luc Gérard Nyafe, homme d'affaires congolais, né d'un parent belge, établi, quelques temps, en Colombie

et présentée par les anciens travailleurs de Sominkiki comme le principal acquéreur des actifs miniers de Banro. Les PCN américain et colombien ont clôturé la saisine en août 2024, en recommandant à Strategos Group LLC d'engager un dialogue avec les plaignants, de tenir compte des recommandations antérieures du PCN canadien à Banro et de veiller au respect des principes directeurs. Dans son communiqué du 8 août 2024, le PCN américain indique que les plaignants ont produit des copies de documents adressés aux anciens employés des mines, datés du 2 novembre 2022 et du 1er mars 2023, annonçant la prise de participation majoritaire par Strategos dans les actifs miniers de Banro en RDC. Et pourtant, quelques mois plus tôt, fin avril 2021, la même entreprise canadienne avait convenu, devant le tribunal de commerce de Gombe/Kinshasa, d'un concordat avec la firme Shomka Ressources de l'ancien vice-ministre des Mines sous Gieznga, M. Victor Kasongo Shomary, coulé sous forme des décisions judiciaires RFC125, RFC 126, RFC 127 et RFC 128 portant respectivement sur les mêmes actifs de Lugushwa, Namoya, Kamituga et DRC Banro. Dans leur déposition, les anciens agents de Sominkiki formulent notamment des griefs relatifs au manque de transparence des relations et transactions entre la guyanaise AMG et le «colombien» Strategos Group LLC et certaines entités liées aux actifs miniers en RDC, à l'absence de dialogue avec les représentants des anciens travailleurs, ainsi qu'à des atteintes présumées à plusieurs droits économiques et sociaux découlant du non-paiement des créances revendiquées. Et pourtant, aux experts français

de l'OCDE, AMG conteste les allégations formulées par les plaignants. Au-plata Mining Group soutient qu'elle n'a jamais acquis directement de titres de la Sominkiki ni joué aucun rôle dans le processus de liquidation intervenu en 1997. Pour AMG, les participations concernées ont été acquises uniquement en 2025, sous la forme de participations indirectes strictement minoritaires (inférieures à 5 %). Dès lors, AMG estime qu'elle ne saurait être tenue responsable des impacts négatifs allégués résultants de la liquidation de Sominkiki en 1997 et sur lesquels elle n'exerçait aucune influence. Par ailleurs, AMG soutient qu'il n'existe aucun lien capitalistique entre elle et Strategos Group LLC, ni aucun contrôle direct ou indirect exercé sur cette entité.

DÉCISIONS DE JUSTICE CONTRE RÉTICENCES. Les experts français de l'OCDE ont toutefois établi que les rapports de gestion d'AMG ainsi que des sources publiques d'information mentionnent l'existence de Strategos Ventures Ltd, qui est présentée comme une partie liée à AMG et qui lui a consenti, en 2022, une avance sur compte courant. «Si les éléments du dossier ne permettent pas d'établir que Strategos Ventures Ltd et Strategos Group LLC relèveraient d'un même groupe ou seraient juridiquement liées, le PCN constate cependant l'existence d'éléments faisant apparaître une proximité entre ces différentes entités. Cela ressort notamment des liens professionnels ou d'affaires de M. Luc Gérard Nyafé, ancien président-directeur général d'AMG, et présenté par AMG comme étant à la fois l'actionnaire unique de Strategos Group LLC et un actionnaire minoritaire de

Strategos Ventures Ltd », lit-on dans la communication des experts de l'OCDE. Qui ajoutent : «le PCN observe par ailleurs qu'AMG a entretenu des relations d'affaires avec Strategos Mining & Exploration Congo (SMX Congo) dont Strategos Mining & Exploration Ltd est présenté comme l'actionnaire unique. SMX Congo est décrite par AMG comme le gestionnaire opérationnel des sociétés minières Namoya Mining, Kamituga Mining et Lugushwa Mining, détentrices des actifs miniers en RDC. Ces relations se sont notamment traduites par une convention de collaboration.... Il sied de noter que Luc Gérard Nyafé et certains de ses collaborateurs ont été mis à l'index successivement par les deux Gouv' de la BCC, Katedi Malangu et André Wameso. Ce qui signifie, en clair, exclusion du système bancaire congolais suite à des pratiques illicites. Et bien qu'en date du 15 juillet 2026, l'Étude de Me Ekondji Liloka & Associés, ci-devant huissiers de justice à la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe, a certifié et validé les jugements concordataires en faveur de Shomka Ressources, d'autant plus qu'aucune décision de justice subséquente n'a annulé ni infirmé les jugements du Tricom-Gombe, le ministère des Mines peine toujours à désigner le vrai reprenneur de quatre fabuleux sites d'or de Banro. Le Cadastre minier (Cami) et le Guichet unique de création d'entreprises (Guce) ayant pris fait et cause pour Strategos. Les décisions de l'OCDE ne sont pas contraignantes «mais les gouvernements qui y adhèrent prennent l'engagement formel de les promouvoir activement et d'assurer leur mise en œuvre», précise les experts français de l'OCDE.

POLD EVI MAWEJA ■

Au Katanga, les minings veulent lâcher la Snél-SA

Dans le Grand Katanga, les miniers exigent des comptes au Directeur Général de la Snél SA, la Société nationale d'électricité. Plus de 1,5 milliard de \$US versés, la desserte s'est détériorée.

Se désengager de la Snél SA permet de plus produire et rapporte mieux. Située sur la ceinture de cuivre et de cobalt du Lualaba, mine à très haute teneur en cuivre de classe mondiale et en cobalt avec des gisements proches de la surface, Kamoia-Kakula Copper, présentant un potentiel considérable d'expansion des ressources au moyen d'une exploration plus poussée, en a fait la démonstration. Le géant minier a réalisé 800 millions de \$US de chiffre d'affaires avec 135.745 tonnes de cuivre produit au 30 juillet 2026, et a encore mieux fait au 30 septembre 2026, avec 212.146 tonnes de métal rouge, grâce à sa politique énergétique désormais orientée vers le solaire, rassure le coactionnaire majoritaire de ce projet minier, Ivanhoe Mines, une entreprise minière canadienne fondée par Robert Friedland en 1993, spécialisée dans l'exploration et le développement de



Au Katanga, conflit ouvert entre la Snél-SA et les minings. À g., le Directeur Général de la Snél-SA, Teddy Muba Lwamba ; à dr., à g., le président de la FEC-Mines Kassongo Bin Nassor. DR.

gisements de métaux critiques. Même la consommation de diesel des groupes électrogènes a diminué de 40 % en septembre par rapport à juillet, à la suite de la montée en puissance des installations solaires. Ivanhoe Mines indique que cette consommation devrait encore baisser au quatrième trimestre 2026, à mesure que l'approvisionnement solaire contribuera davantage aux opérations du complexe minier. Le projet minier, fruit du partenariat entre Ivanhoe, le groupe chinois Zijin Mining disposant de 39,6% des parts chacun, le Congo

20% ainsi que Crystal River Global Ltd avec 0,8%, dispose d'une installation solaire photovoltaïque d'une puissance de pointe de 433 MW et à un système de batteries de 1 107 MWh, qui permettent de stabiliser l'approvisionnement sur 24 heures. Il y a cinq ans, la Fédération des entreprises du Congo, FEC, section Grand-Katanga, recommandait à la Snél-SA de résorber son déficit énergétique vis-à-vis des opérateurs miniers du Grand Katanga de peur que ses insuffisances dans la fourniture de l'électricité n'entraînent un manque à gagner de plus de 20 milliards \$US



pour les opérateurs miniers, à l'horizon 2025. Hélas, le scénario redouté tend à se réaliser. Rien à faire, Ivanhoe Mines compte poursuivre son dispositif qui constitue la plus grande installation hybride solaire avec batteries déployée sur un site minier en Afrique. Kamoia-Kakula prévoit désormais de doubler cette capacité hybride sur site pour atteindre 120 MW de puissance continue dans les 18 prochains mois. Cette montée en puissance intervient alors que les besoins électriques du complexe devraient augmenter avec le développement de

ses activités minières et industrielles. Selon des projections d'Ivanhoe Mines, la demande totale d'électricité de Kamoia-Kakula Copper pourrait atteindre 347 MW en décembre 2028, contre 208 MW en décembre 2025... alors que la Snél-SA ne donne aucun signal de stabilité dans la desserte de l'électricité.

DES MINING EXIGENT DES COMPTES.

La récente visite du Directeur Général de la Snél-SA, Teddy Muba Lwamba, un ingénieur électromécanicien, au Lualaba et dans le Haut-Katanga, a été marquée par le mécontente-

ment ouvert des opérateurs miniers face au déficit énergétique qui «s'est banalisé», pour reprendre l'expression d'un sous-traitant minier. La Chambre des Mines de la FEC rappelé à Teddy Muba Lwamba que les entreprises minières ont investi plus de 1,5 milliard de \$US pour la réhabilitation et le financement des infrastructures électriques de la Snél-SA. Mais l'entreprise publique qui détient encore le quasi-monopole dans le secteur de l'électricité malgré l'entrée en vigueur de la loi sur la libéralisation voilà douze ans, n'a pas tenu à ses engagements. Le patronat demande le respect des engagements conclus avec les opérateurs, dont certains restent, selon elle, sans pleine exécution. «Nous avons investi plus de 1,5 milliard \$US dans les infrastructures de la Snél-SA, dans la réhabilitation et le financement des infrastructures énergétiques nationales», a soutenu le chargé de questions énergétiques de la FEC-Mines. La Chambre des mines a cependant déploré le décalage criant entre les contributions des entreprises et l'exécution des accords conclus avec la société publique. «Plusieurs engagements de cet accord conclu avec la Snél-SA et les partenaires miniers

n'ont pas toujours été respectés (...) Nous souhaiterions quand même qu'on nous accorde la parole en tant que partenaires», s'est emporté Kassongo Bin Nassor, le président de la FEC-Mines, ancien Conseiller Principal en charge des dossiers spéciaux à Tenke Fungurume Mining, expert reconnu en gouvernance minière, relations gouvernementales et développement durable. En d'autres termes, Teddy Muba Lwamba n'en ferait qu'à sa tête. Réagissant aux plaintes et coups de gueule des opérateurs miniers du Lualaba et du Haut-Katanga, le Teddy Lwamba n'a pas trouvé mieux à dire sinon le fait que son emprise fait face à des limites et les capacités disponibles ne permettent pas de satisfaire l'ensemble des besoins industriels et domestiques. «Aujourd'hui, nous avons atteint un point de saturation en termes d'importation», a-t-il affirmé. La Snél-SA n'a donc plus rien à vous servir, débrouillez-vous! Voilà qu'il se met à pleuvoir abondamment, l'étiage donc la baisse niveau d'eau qui a longtemps servi d'alibi à Teddy Muba Lwamba pourrait vite se muer, devant l'opinion publique, en un aveu d'incompétence.

POLD LEVI MAWEJA

Les prix des principaux minerais congolais à l'exportation sont en baisse à l'international

Selon les mercuriales du ministère congolais du Commerce Extérieur, les prix de cobalt, de l'or et du cuivre ont connu une baisse sur les marchés internationaux pendant la période allant du 12 au 17 octobre 2026.

Ces variations des cours ont un impact sur l'économie congolaise, fortement dépendante des exportations des

matières premières, notamment du secteur minier. « Le prix de la tonne du cobalt enregistre une baisse de 0,63% sur les marchés internationaux au cours de la période du 12 au 17 octobre 2026 en se négociant à 38.507,00 \$US la semaine sous examen contre 38.754,00 \$US la semaine précédente», écrit le document du ministère du Commerce Extérieur. Comparé aux semaines précédentes, le cobalt est en constante hausse, cheminant vers sa

valeur de 2018 où il a approché 98.000 \$US la tonne, depuis la reprise de sa commercialisation après une suspension de plus de six mois.

L'OFFRE ET LA DEMANDE.

Quant au gramme d'or, son prix «enregistre une baisse sur les marchés internationaux durant la semaine du 12 au 17 octobre 2026 en se négociant à 135,23 \$US contre 138,48 \$US la semaine précédente, soit un recul de 2,34% », écrit le texte. Comparé

à la semaine du 31 août au 5 septembre 2026, le gramme d'or a enregistré une hausse de prix sur les marchés internationaux, en se négociant à 145,8 \$US contre 142,7 \$US la semaine précédente, soit une augmentation de 2,17%. En 2022, la production totale d'or brut s'est établie à 29.498,09 kg contre 31.421,05 kg en 2021, soit un écart de 1.922,97 kg correspondant à une baisse de 6,12%. Même tendance baissière pour le cuivre dont une tonne « ob-

serve une baisse sur les marchés internationaux au cours de la période du 12 au 17 octobre 2026. Ce minerai se négocie à 14.425,60 \$US la semaine sous analyse contre 14.601,60 \$US la semaine précédente, soit un recul de 1,20% la tonne», renseignent les mercuriales du ministère congolais du Commerce Extérieur. Comparé à la semaine du 7 au 12 septembre 2026, le prix d'une tonne de cuivre avait enregistré une hausse sur les marchés internationaux.

Ce minerai se négocie à 14.461,25 \$US la semaine sous analyse contre 14.350,20 \$US la semaine précédente, soit une augmentation de 0,77% la tonne. Selon le document du ministère, les fluctuations à la hausse, à la baisse ou à la stabilité des prix des produits miniers marchands, agricoles et menus forestiers sont consécutives à l'évolution de l'offre et de la demande sur les marchés internationaux ainsi qu'aux conditions de la chaîne d'appro-

visionnement. Le cobalt est exploité dans le Lualaba et dans le Haut-Katanga. Le Lualaba abrite environ 80% de la production nationale du cobalt et place le Congo comme premier pays producteur au monde. Quant au cuivre, le Congo en est le premier producteur africain. Les mines du pays ont livré 3,4 millions de tonnes en 2025, permettant au Congo de se hisser à la deuxième place mondiale des pays producteurs.

ALUNGA MBUWA

Le Vice-Premier ministre Daniel Mukoko Samba s'engage dans la bataille des consommateurs



Le Vice-premier ministre Daniel Mukoko Samba et son homologue de la Fonction Publique Jean-Pierre Lihau Ebua le 6 octobre 2026. DR.

Un communiqué de presse de la Cellule de Communication du ministère de l'Économie nationale, n°163/2026, daté du 5 octobre 2026, a fait part du lancement officiel, à compter de mardi 6 octobre 2026, de «LOBA», un nouvel outil numérique national destiné à renforcer la protection des consommateurs en République démocratique du Congo. Conçu comme un espace d'expression et d'accompagnement des consommateurs, LOBA met à leur disposition trois principales fonctionnalités :

- 1. Dénoncer un abus : signaler toute pratique abusive ou tout problème rencontré dans le cadre de l'achat ou de l'utilisation d'un bien ou d'un service ;
- 2. Connaître ses droits en tant que consommateur: accéder à des informations et orientations utiles sur les droits des consommateurs, les obligations des fournisseurs de biens et services ainsi que les démarches à entreprendre en cas de difficulté ou de litige ;
- 3. Suivre sa plainte : permettre au consommateur de suivre l'évolution de sa plainte auprès de l'institution compétente.

Cette initiative repose sur une synergie d'actions entre la Commission de la Concurrence, COMCO, et les autorités de régulation sectorielles, notamment dans les domaines des télécommunications, des services bancaires, des assurances, de l'électricité, du transport aérien, des produits pharmaceutiques, des produits alimentaires et boissons ainsi que de la santé. Grâce à cette collaboration, LOBA permet de centraliser les requêtes des consommateurs et de simplifier le traitement des réclamations. La plateforme contribuera également à la constitution d'une base de données permettant de mieux identifier et analyser les problèmes récurrents liés à la protection des consommateurs en République démocratique du Congo. « LOBA » est accessible à tous les consommateurs à travers les canaux suivants :

- WhatsApp (Chatbot LOBA) : +243 800 644 911;
- L'application mobile LOBA est disponible au téléchargement sur la plateforme de la COMCO : www.comcoidc.cd.

Le ministère de l'Économie Nationale, à travers cette Commission de la Concurrence, invite l'ensemble des consommateurs, associations de consommateurs, opérateurs économiques et partenaires institutionnels à s'approprier ce nouvel outil et à contribuer

activement au renforcement de la protection des consommateurs en République démocratique du Congo. Dans ce cadre, le Vice-Premier ministre en charge de l'Économie nationale et son homologue Vice-Premier ministre en charge de la Fonction publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service public Jean-Pierre Lihau Ebua ont procédé mardi 6 octobre 2026 à la remise et à la réception du nouveau cadre et des structures organiques de la Commission de la Concurrence. Cette étape, selon le communiqué de presse n°164/2026 de la Cellule de Communication du ministère de l'Économie nationale daté du 7 octobre 2026, intervient à l'issue des travaux menés conjointement par les experts des deux administrations et concrétise le processus engagé pour doter la COMCO d'une organisation adaptée à ses missions. Créée dans sa configuration actuelle par le Décret n°25/032 du 10 octobre 2025, la Commission de la Concurrence constitue l'un des principaux instruments de mise en œuvre de la politique nationale en matière de concurrence. Elle est notamment chargée de contribuer à la prévention et à la répression des pratiques

(suite en page 14).



« Le marché peut devenir un monstre s'il n'est pas encadré par l'État »



FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX FACE AUX ABUS

Ndeko Loba

Télécharger l'application **LOBA, ici**

Dénoncez les abus sur WhatsApp au **+243 800 644 911**

LOBA, La parole aux consommateurs

www.comcoidc.org - www.comcoidc.com
www.comcoidc.cd

« Le marché peut devenir un monstre lorsqu'il n'est pas organisé, lorsqu'il n'est pas encadré par l'État », déclare Daniel Mukoko Samba. DR.

(suite de la page 13).

anticoncurrentielles ainsi qu'à la protection des consommateurs, conformément au cadre légal en vigueur.

Le nouveau cadre organique prévoit une architecture articulée autour de services d'appui et de deux directions métiers consacrées, respectivement, à la concurrence et aux concentrations économiques et à la protection des consommateurs.

Il fixe également les effectifs maximaux de la COMCO tant au niveau central que dans les coordinations provinciales. Ainsi, 82 % des effectifs sont appelés à être déployés en provinces, traduisant la volonté de rapprocher les missions de contrôle et de régulation des réalités des marchés sur l'ensemble du territoire national.

Pour Daniel Mukoko Samba, cette nouvelle organisation doit permettre à la COMCO de franchir une nouvelle étape dans son déploiement.

« Le marché peut devenir un monstre lorsqu'il n'est pas organisé, lorsqu'il n'est pas encadré par l'État », a déclaré le Vice-Premier ministre qui a souligné la nécessité de disposer d'une Commission de la concurrence capable de s'affirmer comme un véritable régulateur des marchés, tout en veillant au respect de la liberté d'entreprendre et à la protection des consommateurs.

La mise en œuvre du nouveau cadre se fera progressivement, avec l'élaboration d'un référentiel des emplois et des compétences, le renforcement des capacités des agents et l'amélioration de leurs conditions de travail. Daniel Mukoko Samba a insisté sur la compétence, l'intégrité et le professionnalisme qui devront accompagner le développement de la COMCO.

La signature de l'Arrêté d'agrément provisoire et la remise officielle du cadre organique constituent ainsi une nouvelle étape du processus de modernisation de la Commission de la concurrence et,

plus largement, du renforcement des instruments de régulation du marché intérieur et de protection des consommateurs en République démocratique du Congo.

Selon un autre communiqué de presse issu de même Cellule de Communication n°166/2026 daté du 13 octobre 2026, Daniel Mukoko Samba a poursuivi les concertations autour du Décret n° 26/011 du 30 mars 2026 portant mesures d'exercice du petit commerce et du commerce de détail.

Il a échangé, lundi 12 octobre à Kinshasa, successivement avec les grands importateurs, puis avec les représentants des missions diplomatiques. Ces rencontres s'inscrivent dans la dynamique de sensibilisation engagée par le Gouvernement afin de favoriser une meilleure compréhension de cette réforme, de ses objectifs et de ses modalités d'application auprès des différentes parties prenantes.

Au cours des échanges, le Vice-Premier ministre a rappelé que cette réglementation vise à mieux organiser le marché intérieur, dans le respect des deux ambitions portées par le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo : promouvoir l'entrepreneuriat congolais et encourager l'investissement étranger.

Pour Daniel Mukoko Samba, l'enjeu est de construire un modèle économique fondé sur la prospérité partagée, dans lequel les opérateurs économiques évoluent dans un environnement organisé, équitable et propice à la création de valeur. Il a notamment insisté sur la nécessité de distinguer les activités de gros de celles du commerce de détail, afin de garantir une concurrence loyale entre les acteurs du marché.

« L'organisation que nous recherchons repose sur une logique simple : la prospérité partagée. Il n'est pas normal qu'un grossiste importateur se retrouve aussi lui-même à vendre au détail dans le même quartier qu'un détaillant qui s'approvisionne auprès de lui. C'est de la concurrence déloyale », a-t-il déclaré.

Le Vice-Premier ministre a souligné que la réforme

entre progressivement dans une nouvelle phase, marquée par le contrôle du respect des dispositions réglementaires et l'application des sanctions prévues à l'encontre des opérateurs en infraction.

« Nous sommes arrivés à l'étape où nous allons contrôler et commencer à sanctionner, parce que notre objectif est de mieux organiser la création de la valeur économique », a-t-il fait savoir, réaffirmant que l'ouverture de l'économie congolaise à l'investissement et aux échanges n'est nullement remise en cause. Elle doit, en revanche, s'exercer dans un cadre réglementaire clair, définissant les droits et les obligations de chaque catégorie d'opérateurs.

Dans cette perspective, les opérateurs concernés sont appelés à faire les choix qui s'imposent : se mettre en conformité lorsque cela est possible, se réorganiser lorsque cela est nécessaire ou se réinventer lorsque leurs activités actuelles ne peuvent plus être poursuivies.

Pour sa part, la République démocratique du Congo continuera de rester une économie ouverte à l'investissement et aux échanges, a indiqué Daniel Mukoko Samba. Le Gouvernement entend, par ailleurs, poursuivre le dialogue avec les acteurs économiques et les partenaires internationaux, dans le respect des lois de la République démocratique du Congo. L'objectif est de concilier la protection et la promotion de l'entrepreneuriat national avec l'attractivité du pays pour les investissements étrangers, au bénéfice d'un marché intérieur mieux structuré et d'une prospérité partagée. La rencontre avec les grands importateurs a réuni des opérateurs économiques tels que Premium Food, GFCO Sarlu, Hyper Psaro et SOCIMEX. Celle du 12 octobre a rassemblé des représentants de plusieurs missions diplomatiques, notamment celles de la Chine, du Bénin, de la Guinée, du Mali, du Nigeria et du Sénégal.



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Trump

Il admire la puissance

Par le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba.

Il est pour l'Amérique, son Amérique seule. «America First», l'Amérique d'abord. Il est pour la Puissance. «Make America Great Again», rendons sa grandeur à l'Amérique. «Keep America Great », maintenons la grandeur de l'Amérique. Donald Trump est de retour à la Maison Blanche pour au moins - qui sait ? - les quatre années à venir. Le nouveau président américain admire Vladimir Poutine, le président russe qui a mis l'Ukraine, pays de l'Europe, à genoux ; il est séduit par Benyamin Netanyahu, l'Israélien qui a réduit Gaza en champs de ruines. Le président de l'Ukraine Volodymyr Zelensky qui redoutait son retour au pouvoir s'est courbé à l'annonce du triomphe. Trump a battu Kamala Harris ? C'est parce qu'il « était bien plus fort », a assuré Zelensky. «J'adore le message du président Trump quand il parle», poursuit-il dans une interview au podcaster américain Lex Fridman. Netanyahu a repoussé l'accord avec Hamas en attendant la veille de l'investiture de Trump sûr que le nouveau président américain ne lui imposerait rien qui irait à l'encontre d'Israël. Lui qui a toujours considéré Trump comme l'allié clé de la sécurité et des intérêts de son pays, a qualifié ce retour à la Maison Blanche comme «le plus grand retour de l'Histoire»!

Donald Trump est pour la puissance, la puissance seule. Avant sa prise de



Donald Trump et Keir Starmer. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, dimanche 26 janvier, leurs diplomates étaient en pointe. DR.



fonctions, il a annoncé, sans exclure le recours à la force, son intention d'annexer le Groenland, territoire autonome du Danemark, le canal de Panama voire le Canada, ravivant les tensions avec les gouvernements danois, panaméen, canadien.

Peu avant Noël, il a assuré que « les États-Unis d'Amérique estiment que la propriété et le contrôle du Groenland sont une nécessité absolue ». Le 8 janvier, il a dépêché son fils aîné Do Jr et plusieurs représentants voulant afficher ses intentions sur

le Groenland aux yeux du monde. Un projet soutenu par son 1er conseiller, le 1er milliardaire du monde Elon Musk.

Le Groenland est exceptionnellement riche en «minéraux critiques», ressources en minerais, métaux rares et hydrocarbures. Une zone hautement stratégique ! D'après le département américain de l'Énergie, ces minéraux sont essentiels pour les « technologies qui produisent, transmettent, stockent et conservent l'énergie » et qui présentent « un risque élevé

de rupture de la chaîne d'approvisionnement ».

Un rapport publié en 2024 par The Economist présente les sols arctiques comme contenant des gisements (connus) de 43 des 50 minéraux critiques listés. Pour Trump, le Groenland et le canal de Panama sont «très importants pour la sécurité économique» de son pays, a assuré le président dans une conférence de presse tenue à sa résidence de Mar-a-Lago, en Floride.

Prisé par Trump, le canal de Panama construit par les États-Unis et ouvert en 1914 est sous le contrôle du Panama depuis 1999, après un accord signé en 1977 par Jimmy Carter. «Chaque mètre carré du canal de Panama et de ses zones adjacentes appartient au Panama et continuera à lui appartenir », déclare le président du Panama José Raul Mulino.

Trump a donc les yeux braqués sur le Canada. La perspective que ce pays devienne le 51ème État des États-Unis est une «excellente idée», assène-t-il alors que le Canada vit une crise politique après l'annonce de la démission de Justin Trudeau, le Premier ministre.

Avec le Canada, Trump veut principalement faire disparaître les droits de douane. «Les impôts baisseraient considérablement et le Canada serait totalement sûr face à la menace des navires russes et chinois» déclare l'homme qui a souvent appelé «gouverneur Trudeau» pour désigner le titre du chef de

l'exécutif d'un État américain.

Trudeau a fini par réagir. Il exclut toute possibilité de fusion entre les deux pays. «Jamais, au grand jamais, le Canada ne fera partie des États-Unis». «Il ne va pas envahir le Canada, il ne va pas déclarer la guerre au Groenland même s'il le menace. (...) Il agite les armes de la négociation avec l'expérience qu'il a. Il a été à la Maison Blanche, il sait comment ça marche», analyse un expert.

Il n'empêche ! Comment un homme qui exprime aussi publiquement ses visées expansionnistes de territoire pourrait calmer Poutine et d'autres? Que dit-il des crises en Afrique, continent qu'il n'avait jamais visité lors de son premier mandat et qu'il n'envisage pas de visiter au cours de celui qui s'est ouvert le 20 janvier 2025?

Il est vrai que le président américain républicain milliardaire reste un homme d'affaires et l'Afrique l'intéresserait non pas pour les droits de l'homme ou la gouvernance mais pour son sous-sol, ses minerais rarissimes qui sécuriseraient les intérêts stratégiques de son pays, les États-Unis.

Dans ce jeu, le Congo a sa part pleine et entière. Soyons-en convaincus: la solution dans cette guerre face au Rwanda viendra des Anglo-Saxons. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, Washington et Londres étaient en pointe. Soyons focus.

Les pics de glycémie pas forcément mauvais

On a tendance à s'inquiéter des pics de glycémie, mais ceux-ci peuvent constituer une réaction normale après un repas. Dans quels cas vous n'avez pas à vous inquiéter ?

Au cours des dernières années, deux phénomènes surprenants ont commencé à se produire. Des personnes en bonne santé ont commencé à porter des appareils leur permettant de surveiller leur glycémie tout au long de la journée. D'autres ont complètement supprimé de leur alimentation les glucides raffinés, tels que le pain blanc et les pâtes. Auteurs, podcasteurs et influenceurs du bien-être ont véhiculé l'idée selon laquelle l'homme devrait surveiller les pics de glycémie et les éviter...

Selon ce point de vue extrême, la santé est exposée à un risque en laissant des quantités importantes de glucose circuler dans le sang. Même chez les personnes en bonne santé ne souffrant d'aucune maladie métabolique, risquer un pic de glycémie reviendrait, selon eux, à s'exposer à des déséquilibres hormonaux, à l'acné, à des sautes d'humeur, voire pire. Mais aujourd'hui, les experts remettent cela en question. Quand s'inquiéter et quand un repas riche en glucides a peu de chances de causer des dommages durables ?

Pourquoi la glycémie grimpe-t-elle en flèche ? Lorsque nous consommons et digérons des aliments sucrés, tels que le sucre raffiné, les fruits et les aliments riches en glucides, notre glycémie augmente naturellement. En effet, lorsque nous digérons les glucides et les sucres, ceux-ci sont décomposés en glucose, qui est ensuite absorbé dans la circulation sanguine, ce qui entraîne une augmentation temporaire de notre gly-



Existe-t-il un risque avec des quantités importantes de glucose dans le sang? DR.

cémie. En réaction, le pancréas sécrète l'hormone insuline, qui aide à acheminer le glucose de la circulation sanguine vers les cellules de l'organisme afin de fournir de l'énergie.

LES PICS SONT NORMAUX.

Mais les aliments ne sont pas les seuls à pouvoir faire augmenter notre glycémie. Lors d'un effort physique intense, des hormones telles que l'adrénaline signalent au foie de libérer davantage de glucose dans la circulation sanguine, fournissant ainsi un apport énergétique supplémentaire aux muscles sollicités. En conséquence, la glycémie peut augmenter temporairement, explique Jennifer Sherr, endocrinologue pédiatrique à la Yale School of Medicine, dans le Connecticut, aux États-Unis. Chez les personnes atteintes de diabète, l'organisme ne produit pas suffisamment d'insuline, ou celle-ci ne fonctionne plus comme elle le devrait (résistance à l'insuline). Cela signifie qu'après un repas, leur glycémie peut atteindre des niveaux dangereusement élevés. Dans ce cas, il est essentiel

que ces personnes gèrent soigneusement leur alimentation, pratiquent une activité physique et surveillent leur glycémie afin d'éviter les pics. Certaines personnes doivent également prendre des médicaments tels que l'insuline ou la metformine. Chez les personnes en bonne santé, une augmentation de la glycémie après un repas est une réaction physiologique normale. « La plus grande idée reçue est que tout pic de glycémie est nocif, explique Adrian Brown, maître de conférences en nutrition et diététique à l'University College London, au Royaume-Uni. Récemment, j'ai tenté l'expérience de renoncer au sucre ajouté pendant six semaines. Depuis, je suis particulièrement conscient du fait que lorsque je consomme des aliments sucrés, ma glycémie augmente inévitablement ».

Notre taux de sucre dans le sang culmine généralement environ une heure après avoir mangé et a tendance à revenir à la normale dans les deux heures suivantes. Si un pic est bref et survient chez quelqu'un avec un

métabolisme normal, nous ne devrions pas nous inquiéter, dit Adrian Brown. C'est quand le glucose sanguin reste élevé plus longtemps que prévu que cela pourrait indiquer que le corps ne régule pas normalement le glucose, explique Sherr. Cela pourrait être un signe de résistance à l'insuline, où le corps ne réagit pas normalement au glucose. La résistance à l'insuline peut se produire si le corps est exposé à des niveaux élevés de sucre dans le sang pendant une longue période. À terme, cela peut conduire au prédiabète et au diabète de type 2. L'hyperglycémie persistante que connaissent certains diabétiques peut ensuite entraîner des complications, y compris des dommages aux nerfs et aux yeux, des maladies cardiaques et des AVC. Cependant, certains experts soutiennent qu'il n'y a pas suffisamment de preuves pour affirmer que l'excès de glycémie entraîne directement une résistance à l'insuline. Selon Nicola Guess, diététicienne et chercheuse principale à l'Université d'Oxford au Royaume-Uni, l'explication pour-

rait plutôt être que lorsque nous mangeons plus que ce dont notre corps a besoin, ces calories excédentaires ont tendance à être transformées en graisse.

La prise de poids qui en résulte est un facteur de risque pour le diabète de type 2, ajoute-t-elle. Les personnes atteintes de diabète surveillent déjà régulièrement leur glycémie. L'un des moyens qu'elles utilisent est le moniteur de glycémie en continu (CGM), qui mesure le taux de sucre dans le sang tout au long de la journée.

Il existe maintenant un marché commercial croissant pour ces appareils chez les personnes par ailleurs en bonne santé. Cependant, certains experts mettent en garde contre le fait qu'ils ne sont pas nécessaires pour ceux qui n'ont pas de diabète. Par exemple, une étude menée sur des participants non diabétiques a révélé que leur glycémie était dans la plage saine 96 % du temps. D'autres recommandent la prudence, car ils peuvent « inciter à des changements alimentaires nocifs et fausser la perception

de la santé », surtout qu'ils peuvent surestimer le taux de sucre dans le sang. Dans une revue récente, Brown et ses collègues ont constaté « un manque de preuves solides et cohérentes montrant que les CGM améliorent les résultats de santé chez les personnes qui n'ont pas le diabète. » L'exception pourrait être ceux qui sont à risque de diabète de type 2. Des recherches récentes suggèrent que les traqueurs de glycémie pourraient aider à prédire ceux qui sont plus à risque, dit Sherr, mais il faut plus de preuves pour déterminer si les CGM sont bénéfiques pour ce groupe.

MIEUX MANGER ÉQUILIBRÉ.

Même si les pics de glycémie sont normaux et peu susceptibles d'entraîner des conséquences graves chez les personnes en bonne santé, il est bénéfique d'aider son organisme à maintenir un taux de glycémie plus stable. Par exemple, une chute rapide du taux de glucose après un repas peut accroître la sensation de faim et entraîner un apport énergétique global plus important. Les différents types de repas ont également une incidence sur l'amplitude des variations de notre glycémie.

Les aliments qui stabilisent la glycémie permettent de rester rassasié plus longtemps. Il s'agit notamment des céréales complètes (le blé complet (pain, pâtes, semoule), le riz (riz brun, riz rouge, riz noir), l'avoine (flocons d'avoine), l'orge et le seigle, le sarrasin, le quinoa et le millet (pseudo-céréales), des aliments riches en protéines, etc., leur consommation régulière réduit les risques de diabète de type 2, de maladies cardiovasculaires et de certains cancers (comme celui du côlon). Les glucides simples, petite molécule composée d'une à trois unités de sucre (oses) comme le pain blanc et le riz blanc, sont absorbés plus rapide-

ment dans le sang. Il peut également être utile de prêter attention à l'ordre dans lequel vous consommez certains aliments. Par exemple, il a été démontré que le fait de manger des protéines et des légumes avant les glucides réduit la hausse de glycémie qui suit généralement un repas riche en glucides. Un autre conseil est de viser des repas équilibrés contenant des protéines, des aliments végétaux riches en fibres et des graisses saines. Cela peut aider à ralentir la digestion et à fournir un apport d'énergie plus stable, tout en vous aidant à maintenir un poids sain.

Il vaut aussi la peine de noter que nous réagissons tous légèrement différemment aux aliments que nous mangeons. « Il existe une variation considérable entre les individus, et une même personne peut montrer des réactions différentes selon des facteurs comme le sommeil, le stress, le niveau d'activité et le type de repas consommé », explique Brown. De plus, éviter les glucides, comme certains régimes le suggèrent, pourrait se retourner contre nous, dit Guess.

Lorsque nous mangeons un repas riche en glucides après une période de restriction, cela peut en fait faire monter notre taux de sucre dans le sang plus que d'habitude.

Crucialement, les glucides sont considérés comme une partie essentielle d'une alimentation équilibrée. Comme le note Guess dans une revue récente, restreindre certains groupes d'aliments peut signifier éviter inutilement des aliments qui sont bons pour nous.

Donc, même si les bienfaits du suivi de la glycémie sont encore discutables, en attendant, il est utile de se rappeler que la plupart d'entre nous consomment déjà trop de sucre ajouté. Nous pouvons certainement travailler à réduire cela à la place.

Le Procureur Général réclame des preuves dans les affaires liées à la fraude électorale



THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

international

SINCE 1989

N°1605 | LUNDI 15 AVRIL 2024 | 20 PAGES €7 \$8

Tout réside dans le casting



La Première ministre Judith Siminwa Tuluka s'est déjà mise au travail en engageant des consultations en vue de la formation de son gouvernement. DR.



LE SOFT INTERNATIONAL A ÉTÉ RÉPERTORIÉ À NEW YORK PAR LE QUOTIDIEN THE NEW YORK TIMES COMME UNIQUE NEWSPAPER EN ZONE AFRIQUE CENTRALE.

Top 5 des marques de luxe



Au Top 5 arrive en tête Rolls-Royce. Puis Lamborghini. Puis Ferrari. Puis Bugatti. Puis Bentley. Un classement qui bat les marques états-uniennes. DR.

Top 5 des marques de voitures de luxe.

1. **Rolls-Royce.** L'heureuse gagnante du classement ! Le célèbre slogan Rolls-Royce « Best car in the world » reflète l'exigence du créateur de la marque. Henry Royce avait été très clair : « Chercher la perfection en tout. Prendre le meilleur de ce qui existe et l'améliorer. Et quand rien n'existe, le concevoir ». Rolls-Royce Motor Cars est désormais détenu par le constructeur allemand BMW et est

reconnu pour produire les meilleures et les plus luxueuses voitures de monde. C'est en 2016 qu'est lancée la Rolls Royce Cullinan pour un prix de 344.000 euros, en devenant le SUV le plus cher du monde, bien devant la Bentley Bentyaga (217.800 euros). Vous songez à investir dans un véhicule de prestige ?

2. **Lamborghini.** Fondée en 1963 par Ferruccio Lamborghini, la marque n'était pas destinée à figurer dans un tel classement. À l'origine, constructeur de tracteurs

prospères dans une Italie d'après-guerre, Ferruccio Lamborghini décida de satisfaire sa véritable ambition: construire de belles voitures capables de concurrencer Ferrari et Maserati. Pari réussi car il parvient à faire fortune en dix ans. Le groupe Lamborghini se consacrera alors uniquement à la construction de voitures sportives de prestige. C'est en 1998 que le groupe Volkswagen rachète Lamborghini. Pour 180.000 euros, vous aurez la possibilité de vous rendre au travail en Lamborghini Huracan. Pour

une Aventador ? Pas moins de 340.000 euros. 3. **Ferrari.** La marque au cheval cabré est sur le podium de ce classement en toute légitimité. Probablement la marque automobile la plus populaire et reconnue du monde, elle est fondée en 1929 par Enzo Ferrari. Il était lui-même pilote de course pour Alpha Romeo lorsqu'il décida de lancer la Scuderia Ferrari. Les performances de Ferrari en F1 combinées à son image de luxe lui ont conféré, au fil des années, une solide

réputation auprès du public. Ses modèles restent quand même assez inaccessibles en terme de prix. Faites l'acquisition d'une Ferrari Portofino neuve pour la maudite somme de 200.000 euros. Les prix grimpants jusqu'à 1,6 millions d'euros pour la Ferrari Monza. 4. **Bugatti.** Constructeur automobile français, Bugatti Automobiles est fondé en 1909 par le constructeur franco-italien Ettore Bugatti. « Rien n'est trop beau, rien n'est trop cher ». Ettore Bugatti avait annoncé la couleur. Il aurait pu

ajouter : « Rien n'est trop rapide » puisque la Bugatti Chiron était jusqu'en 2020 la voiture la plus rapide du monde. La Bugatti Chiron revient à 2.5 millions d'euros, mais elle vous assurera une accélération unique au monde. Après la mort de Ettore Bugatti en 1947, la marque fait faillite, remise sur les rails en 1950 par un riche entrepreneur italien. La marque est aujourd'hui détenue par le groupe Volkswagen AG.

5. **Bentley.** Bentley est un constructeur d'automobiles de luxe et

de course basé en Angleterre à Crewe, fondé par Walter Owen Bentley le 18 janvier 1919. Depuis 1998, la société fait partie du groupe allemand Volkswagen. Bentley est devenue l'une des marques d'automobiles les plus reconnues du monde grâce à ses nombreuses victoires lors du 24 Heures du Mans en 1924, 1927, 1928, 1929 et 1930. Aujourd'hui, Bentley propose une gamme de berlines et de SUV luxueux. Pour la somme de 200.000 euros, vous pourrez vous offrir une Bentley Continental avec plus de 550 chevaux.

Un SUV tout-terrain hors normes

Geely Auto Group a lancé le Zhanjian 700, un SUV tout-terrain hybride, premier modèle de production de l'entreprise doté de l'architecture GTA, plateforme développée spécifiquement pour les véhicules tout-terrain électrifiés.

Ce véhicule chinois combine un système de propulsion hybride, une transmission intégrale et une technologie de contrôle du véhicule

basée sur l'intelligence artificielle, IA. Modèle conçu pour une utilisation sur route et sur terrains difficiles, en tenant compte des performances, de l'efficacité énergétique, de la sécurité et du confort de la cabine.

PERFORMANCES HYBRIDES. Il utilise l'architecture GTA, conçue spécifiquement pour les véhicules tout-terrain électrifiés. Sa structure intégrée vise à fournir de la résistance lorsque le véhicule traverse



Le président sortant Lula et le candidat conservateur Flavio. AFP.

des terrains difficiles tout en conservant l'efficacité spatiale et les caractéristiques de conduite des véhicules dotés d'une

construction de carrosserie monocoque. Comparé aux constructions conventionnelles qui utilisent un cadre

séparé de la carrosserie, cette conception est censée réduire le poids inutile, abaisser le centre de gravité du véhicule et

maximiser l'espace intérieur. Cette structure constitue également la base des systèmes de suspension et de carrosserie pour soutenir le contrôle du véhicule tout en réduisant le bruit et les vibrations dans la cabine. Grâce à cette approche, Geely cherche à combiner le caractère d'un SUV tout-terrain avec le confort nécessaire pour une utilisation quotidienne. Le véhicule est équipé du système de propulsion hybride Geely EM-T avec une puissance de pointe

allant jusqu'à 1.129 PS, un couple de roue de 13 920 Nm et une autonomie combinée allant jusqu'à 1.700 kms. Ce système de propulsion fonctionne avec la technologie de transmission intégrale et le contrôle du châssis pour réguler la traction et la répartition du couple en fonction des conditions de la surface de la route. Il est équipé d'un système de conduite tout-terrain basé sur l'IA qui reconnaît les conditions routières et ajuste les réglages du véhicule.



Un mythe ou une réalité ?

Chez la femme comme chez l'homme, l'orgasme apparaît généralement induit par une stimulation de zones érogènes. Mais en matière de sexualité, la pensée occupe également une place majeure. Au point de déclencher directement la jouissance ?

L'orgasme répond à une excitation multi-sensorielle, tactile, sur fond de lâcher-prise total. Il pourrait aussi être atteint par la seule force de la pensée, comme le rapporte une poignée d'études scientifiques. À l'image de médecins tchèques de l'université de Prague qui parlent d'une femme de 33 ans qui présentait la capacité d'atteindre l'orgasme - et même de contrôler sa durée - sans stimulation génitale ! Son secret ? Elle suivait depuis



Induire la jouissance par la pensée nécessiterait une forme de savoir-faire, donc d'entraînement. DR.

quelques années un entraînement de méditation tantrique. **Savoir-faire.** Induire la jouissance par la pensée néces-

siterait ainsi une forme de savoir-faire et donc d'entraînement. Bien sûr, le point de départ reste le désir. Mais il est

également question d'une maîtrise de son plaisir, afin qu'il soit graduel. Sans oublier une forme d'ouverture d'esprit tout de

même nécessaire pour associer le plaisir sexuel à l'activité cérébrale plus que physique. **Déclencher la cas-**

cade hormonale. Sur le plan physiologique, l'excitation par la pensée s'accompagne également de modifications

neurochimiques et endocriniennes qui caractérisent l'état de plaisir. Au point d'être en capacité de déclencher la cascade hormonale qui précède l'orgasme. À commencer par la prolactine dont le taux semble constituer un marqueur de la satisfaction sexuelle, sans oublier la dopamine et l'ocytocine.

Gérer le lâcher-prise. Tout se joue dans plusieurs régions de notre cerveau, de l'insula, siège des sensations liées à l'ébullition et à l'euphorie, au cortex singulaire antérieur qui participe lui à la focalisation sur le plaisir et l'anticipation. Sans oublier, l'hypothalamus qui déclenche les hormones responsables de l'érection et de la lubrification et encore l'amygdale cérébrale commandant cette baisse de l'attention et de la vigilance. Le fameux lâcher-prise...

Faire chambre à part, est-ce la fin d'un couple ?

D'après une étude datée de 2021, environ un couple sur dix ferait chambre à part et 6 % le souhaiteraient vivement... Le signe d'une relation qui s'émousse ? Pas forcément et bien au contraire. Explications.

Un couple, un lit conjugal... Bien souvent, la décision de ne plus partager le même lit part d'un besoin. Les normes conjugales ont la dent dure ! Pourtant comme le souligne Emma Puech-Hélin, sexologue et pharmacienne, « le fait de dormir séparément ne constitue pas le

reflet de la santé de la relation ». Pas plus que le fait de partager le lit, d'ailleurs.

EN PARLER.

« En fait, enchaînet-elle, cela ne dit pas grand-chose du bien-être individuel et relationnel, en référence aux couples en conflit, pas connectés et qui dorment ensemble tous les soirs. Et d'autres qui font chambre à part et partagent quantité de moments de connexion émotionnelle et physique, fourmillent de projets, etc ». Bien souvent, la décision de ne plus partager le même lit part d'un besoin : « des ronflements, des décalages de rythme de travail ou encore des étapes de la vie à l'image

une grossesse, une opération, une maladie. On commence par une nuit puis deux puis cela s'installe, ou pas », illustre la sexologue et pharmacienne Emma Puech-Hélin. Sur fond, le plus souvent d'une réflexion associée à une mauvaise qualité du sommeil de l'un, de l'autre ou des deux partenaires. Ce besoin, « il convient de l'écouter », appuie Emma Puech-Hélin. Donc aborder le sujet, ce qui n'est peut-être pas si simple. Et pour cause, « il questionne un peu la symbolique du couple : le fait de dormir ensemble, de partager le sommeil ou non », resitue-t-elle. « Mais il faut s'autoriser à dire que l'on préfère dormir seul, quelle qu'en

soit la raison ». Pourquoi est-ce important ? Voilà pourquoi cette spécialiste invite volontiers ses patients « à réfléchir sur ce que cela signifie pour eux de dormir ensemble : pourquoi est-ce important ? Parce que c'est confortable ? Rassurant ? Cela aide à s'endormir ? Ou ils craignent à terme, une forme de déconnexion, de mise en péril de la relation ? » Autant de questions à se poser, sans oublier bien sûr les appréhensions en termes de sexualité... Et la sexualité ? « Si le lit est communément identifié comme l'endroit le plus propice pour le désir et la sexualité, il n'est pas le seul », sourit-elle. Et de proposer au-delà, de se

rejoindre dans l'une des chambres à coucher. « Il est possible de mettre en place de petits rituels, des habitudes de connexion physique à tel ou tel moment de la semaine, pour des moments de sensualité voire de sexualité ». Il s'agit en quelque sorte de se donner rendez-vous. A ses yeux, sur le plan de la sexualité, il peut être très bénéfique de dormir séparément pour au moins deux raisons. « Le désir nécessite de l'énergie ». Autrement dit, « avoir une meilleure qualité de sommeil permet d'avoir plus de tonus, d'être éventuellement moins irritable et plus disponible sur le plan émotionnel ». De plus « avoir

de temps en temps son propre espace peut faire en sorte de booster l'envie de se retrouver ». Tout en restant vigilant sur le fait de ne pas laisser s'installer « une distance émotionnelle » avec son partenaire. « D'où l'importance de se donner rendez-vous », conclut la spécialiste. Au total, faire chambre à part pourrait s'avérer salubre, s'il se fait dans de bonnes conditions. L'idée de faire chambre à part peut susciter certes un certain malaise au sein des couples, et ceux qui adoptent cette pratique ne le crient pas sur tous les toits. Dans l'imaginaire collectif, dormir dans le même lit, « c'est une représentation de l'intimité,

du fait d'être bien ensemble », décrit la thérapeute conjugale et familiale montréalaise Anne-Marie Martinez. Et pourtant, l'expression *sleep divorce*, soit le fait de faire chambre à part, est partout dans la presse anglosaxonne. Selon un sondage récent, commandé par l'American Academy of Sleep Medicine, le tiers des Américains font toujours ou à l'occasion chambre à part, un arrangement que l'abondante attention médiatique actuelle pourrait contribuer à déstigmatiser. Cet arrangement gagne en popularité chez les millénariaux, qui l'adoptent pour de bon à 19 %, contre 14 % chez les X et 9 % chez les baby-boomers.

Scènes de chaos et pillages en France

Une journée de manifestations contre la «vie chère» et pour l'éducation a dégénéré en scènes de chaos et de violences dans plusieurs grandes villes de France le samedi 17 octobre 2026, attestent toutes les sources en France.

Une journée chaotique et de crise majeure. Le mouvement a rassemblé des milliers de participants (syndicats, lycéens, étudiants, retraités et des appels tendant à relancer l'esprit des gilets jaunes) contre la hausse du coût de la vie. En marge des défilés pacifiques, des groupes radicaux ont affronté les forces de l'ordre, dressé des barricades, incendié des véhicules et pillé des commerces. À Paris (notamment près de la place de la République et du canal Saint-Martin), à Bordeaux, à Lyon ou à Saint-Étienne, les affrontements ont été d'une forte intensité avec un lourd bilan humain et matériel. Le ministère de l'Intérieur a recensé 1.200 interpellations à travers le pays. Au moins 150 membres des forces de l'ordre ont été blessés. Un manifestant a eu la main arrachée à Saint-Étienne par l'impact d'une grenade lacrymogène ou défensive tirée par la police. Des élus locaux, dont le maire de Paris Emmanuel Grégoire et le maire de Lyon Grégory Doucet, ont dénoncé des destructions importantes et demandé une réunion d'urgence avec le Premier ministre Sébastien Lecornu. Sébastien Lecornu, le Premier ministre, a ouvert une cellule interministérielle de crise et interpellé la gauche radicale (La France insoumise, LFI), l'appelant à choisir son camp entre les forces de l'ordre et les casseurs. De Paris à Marseille, la journée de mobilisation contre la «vie chère» a réuni des centaines de milliers de personnes samedi mais s'est conclue par des scènes de chaos d'une intensité rare, des «casseurs» se livrant jusque tard dans la soirée à des pillages et dégradations vivement condamnés par l'exécutif. Vitrites brisées, pillages et voitures incendiées, sirènes lancinantes et bâtiments officiels attaqués : de nombreuses rues offraient un paysage de désolation à l'issue de cette journée de mobilisation qui a rassemblé 550.000 personnes, selon le ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez, et 800.000, selon les organisateurs dont les revendications agrégeaient gilets jaunes, lycéens et étudiants, salariés, militants pour



En France, manifs de samedi 17 octobre 2026, la mairie de Limoges incendiée. AFP.

le climat et antifascistes. Le Premier ministre Sébastien Lecornu, en allant en soirée apporter son soutien aux forces de l'ordre à Paris avec M. Nuñez, a fait état de «1.200 interpellations» dans le pays et de «150 policiers et gendarmes blessés». Entre les forces de l'ordre et les «casseurs», il «faut choisir son camp», a-t-il lancé à l'adresse de LFI. «Nous ferons tous bloc face aux semeurs de chaos», a affirmé Emmanuel Macron sur X, en assurant que ceux qui ont «cassé» et «pillé» en marge des manifestations seront «poursuivis et punis». Face à des violences «d'une gravité inouïe», le ministre de la Justice Gérard Darmanin a demandé une réponse judiciaire «extrêmement ferme». Dans son édition dominicale, Le Parisien titre sur des «Scènes d'insurrection» tandis que La Tribune dimanche et Le Dauphiné mettent en Une «Le chaos». À Paris l'ambiance festive place de Clichy de l'après-midi, à l'issue d'une manifestation dans le calme, contrastait avec les scènes d'affrontements qui se poursuivaient en début de soirée aux alentours de la place de la République, où les tensions ont débuté dès la mi-journée, avant le départ du défilé. Elles sont allées crescendo dans divers quartiers lors d'une journée qui a rappelé aux Parisiens certains des samedis de mobilisation des gilets jaunes en 2018-2019. Dans l'après-midi, un cortège non déclaré avait été refoulé par les forces de l'ordre alors qu'il se dirigeait vers le palais de l'Élysée. Peu avant minuit

«ça commence à décroître doucement», a affirmé Antoine Salmon, directeur de l'ordre public et de la circulation à la préfecture de Paris.

RUES «MÉTHODIQUEMENT RAVAGÉES». Magasins dévalisés, vélos calcinés, palettes en feu : à Paris «des rues entières ont été méthodiquement ravagées», a déploré le maire PS, Emmanuel Grégoire, selon qui le bilan des violences sera d'une «ampleur immense». Plusieurs autres villes ont également été le théâtre de scènes de pillage. À Lille, la boutique du Losc et une supérette du centre-ville ont été vandalisées. À Rennes, plusieurs boutiques ont été prises pour cible par les casseurs. À Lyon, les forces de l'ordre sont intervenues vers 20:00' pour faire cesser des pillages de magasin dans les rues commerçantes du centre de la Presqu'île. Laurent Nuñez a, de son côté, déploré «la patte de l'ultra-gauche ou de l'extrême gauche radicale» dans ces violences, et relevé «une volonté manifeste» de s'en prendre «aux bâtiments publics». La mairie de Limoges a été ravagée samedi soir par les flammes et selon le préfet de Haute-Vienne, Maurice Barate, cet édifice du XIXe siècle «est en grande partie perdu». À Paris, la porte du ministère de la Justice, place Vendôme, a été la cible de jets de peinture et de tags. Une antenne de l'office du tourisme de Lyon a été saccagée et incendiée, et à Marseille, plusieurs dizaines de manifestants ont brièvement pénétré dans le hall de la

mairie après en avoir enfoncé la porte, en criant «c'est la Révolution», avant d'être dispersés par les forces de l'ordre. À Lille, des manifestants ont aussi forcé plusieurs entrées de la mairie, en cassant des portes vitrées, et certains ont réussi à y pénétrer en saccageant une partie des locaux avant de s'enfuir rapidement, tandis qu'à Bordeaux, le RAID a été activé pour aider les forces de l'ordre après le saccage de la résidence préfectorale. La CRS 8, une unité spécialisée dans la lutte contre les violences urbaines, a été déployée dans la capitale. «Les casseurs ne feront jamais avancer les revendications de ceux qui manifestent pacifiquement», a regretté en soirée le ministre de l'Enseignement supérieur Philippe Baptiste. La candidate du Rassemblement national, RN, à la présidentielle Marine Le Pen, qui caracole dans tous les sondages, a dénoncé «une prise d'otage par l'extrême gauche» des «revendications sociales légitimes» des manifestants, tandis que son adversaire Insoumis candidat à la présidentielle, Jean-Luc Mélenchon, extrême gauche, présent dans le cortège parisien, a dénoncé la stratégie du maintien de l'ordre qui conduit, selon lui, au «désordre». La Confédération générale du travail, CGT, a de son côté appelé à poursuivre la mobilisation pacifique en vue d'une journée de grève interprofessionnelle annoncée pour le 5 novembre. Dans la journée, la mobilisation a rassemblé des milliers de personnes dans plusieurs villes de France : elles étaient selon

les autorités 110.000 à Paris, 20.000 à Lyon et Nantes, 15.000 à Strasbourg, 12.000 à Rennes, 7.000 à La Rochelle... Un manifestant a eu la main arrachée à Saint-Étienne par une grenade policière lancée par les forces de l'ordre, de source proche du dossier. Faisant état de «1.750 rassemblements ou manifestations» en France, la CGT a appelé le gouvernement à «arrêter de réprimer» et à «répondre immédiatement aux revendications sociales». Elle a appelé «à poursuivre» une «mobilisation pacifique» en vue notamment de «la grande journée intersyndicale de grève et de manifestation interprofessionnelle du 5 novembre». Sur le site 17octobregiletjaune.net, l'appel pour cette journée s'adressait aussi aux habitants des quartiers, paysans, ouvriers ou retraités, invités à descendre dans la rue et sur des ronds-points ou autour de stations-services, de péages ou d'axes de circulation. «Peu de blocages ont toutefois été constatés, à part quelques ronds-points, comme un autre écho au mouvement des gilets jaunes.

Le journal Le Soft International est une publication de droit étranger, propriété de FINANCE PRESS GROUP en sigle FINPRESS Groupe, FPG.

FINANCE PRESS GROUP
RCCM
KIN/RCCM/15-A-27926
Id. Nat.
01-93-N00932M

Le Soft International
Global site
lesoftonline.net
lesoft.be
Kin's
kin-s.net
LeSoftConcept
LeWebSoftConstruct
InterCongoPrinters
RadioTéléAction
Masimanimba
Grand Bandundu
info@lesoft.be
SIP-AFRIMAGES
B-1410 Belgique.
Tél 00-32-488205666.
Fax 00-322-3548978.
eFax 00-1-707-313-3691

DIRECTEUR GÉNÉRAL.
Yerkis Muzama Muzinga.
Phone +243-818371479.

RÉDACTION.
T. Matotu
D. Dadei
Alunga Mbuwa.

DIRECTION COMMERCIALE.
Phone +243-818371479.

Directeur de la publication.
Mankana Makasi.
AMP Agences et Messageries de la Presse Belge. Accords spéciaux. Trends. Trends, Tendances. Le Vif/ L'Express. Knack.
© Copyright 2026 FINPRESS.
Imprimé à Kinshasa
InterCongoPrinters

Autorisation de diffusion en R-DC.
M-CM/LMO/0321/MIN/08 datée 13 janvier 2008.

